



Sa Majesté le Roi préside un Conseil des ministres

Le Souverain s'enquiert des résultats de la campagne agricole et des mesures à prendre pour soutenir les agriculteurs

Page 2

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 9927

Mardi 23 Mai 2023

Les bidasses plus que jamais en folie

Soucieuse de satisfaire ses petites ambitions démesurément hégémoniques, la junte d'Alger va jusqu'à entretenir l'illusion de vouloir compter dans les élections espagnoles



Page 3

Naoufal Bouamri

Le polsario s'est transformé au fil du temps en une simple marionnette de l'armée algérienne

Entretien



Page 3

Forte affluence au Salon "Al Omrane Expo Marocains du monde" à Bruxelles



Page 11

Botola Pro D1

Ça se complique de plus belle pour les clubs du bas du tableau



Page 23

Sa Majesté le Roi préside un Conseil des ministres

Le Souverain s'enquiert des résultats de la campagne agricole et des mesures à prendre pour le soutien des agriculteurs

Actualité



Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, accompagné de SAR le Prince Héritier, Moulay El Hassan, a présidé, vendredi au Palais Royal à Rabat, un Conseil des ministres consacré à l'approbation de projets de décrets concernant le domaine militaire et nombre de conventions internationales, indique un communiqué du porte-parole du Palais Royal, Abdelhak El Mrini.

En voici la traduction :

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a présidé, le vendredi 28 Chaoual 1444 H, correspondant au 19 mai 2023, au Palais Royal à Rabat, un Conseil des ministres consacré à l'approbation de projets de décrets concernant le domaine militaire et nombre de conventions internationales.

Au début des travaux de ce Conseil, Sa Majesté le Roi, que Dieu Le préserve, a demandé des explications à Monsieur le ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, sur les résultats de la campagne agricole actuelle et les mesures que le gouvernement prendra pour soutenir les agriculteurs à cause de la hausse des prix des matières premières agricoles, ainsi que sur la bonne préparation de la prochaine campagne agricole.

Monsieur le ministre a répondu que bien que cette campagne agricole intervienne dans le contexte de la succession des années de sécheresse, la production céréalière devrait atteindre près de 55 millions de quintaux, soit une augmentation de 62% par rapport à la campagne précédente (34 millions de quintaux). Cette campagne est considérée comme étant la meilleure en comparaison avec les cinq dernières années qui ont enregistré un déficit pluviométrique

similaire.

Monsieur le ministre a également souligné que le gouvernement, en exécution des Hautes Orientations Royales, entamera la mise en oeuvre d'un programme de soutien aux agriculteurs, avec une enveloppe budgétaire estimée à 10 milliards de dirhams, qui comprend le soutien des aliments importés destinés au bétail et aux volailles, le soutien des matières premières agricoles importées en vue de réduire le coût de production de certains légumes et fruits, le renforcement des capacités de financement du Crédit Agricole du Maroc, afin de consolider ses interventions d'accompagnement des agriculteurs, outre l'affectation de fonds pour l'importation du blé tendre afin d'assurer l'approvisionnement normal du marché jusqu'à décembre 2023.

Par la suite, et en consécration de la Haute Sollicitude dont Sa Majesté le Roi, Chef Suprême et Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Royales, que Dieu L'assiste, ne cesse d'entourer les membres des Forces Armées Royales dans différents domaines, notamment à travers une formation moderne et une qualification continue permettant à l'ensemble de leurs composantes de bien accomplir leur devoir, le Souverain a approuvé les projets de décrets suivants :

- Un projet de décret relatif à l'organisation de l'Ecole Royale interarmées d'administration, qui concerne la formation dans les domaines administratif et financier, réservée aux officiers lauréats des différents établissements de formation relevant des Forces Armées Royales et au personnel de l'Administration de la défense nationale, ainsi qu'aux officiers militaires de pays étrangers frères et amis. Les lauréats de cette Ecole obtiendront le diplôme de Master en administration et finances, ainsi que le

diplôme d'Intendant militaire pour les officiers.

- Un projet de décret modifiant et complétant le décret relatif à l'organisation de l'Ecole Royale de l'Air, visant à répondre aux besoins des Forces Royales Air en ressources humaines, en permettant d'étendre l'accès à la 1ère année du cycle de la licence en aéronautique aux titulaires du baccalauréat (section-sciences expérimentales, filière-sciences physiques) et ce à l'instar des titulaires du baccalauréat section-sciences mathématiques.

- Un projet de décret modifiant et complétant le décret relatif à l'organisation de l'Académie internationale Mohammed VI de l'aviation civile. Ce texte stipule que les étudiants de cette Académie, dans les spécialités "Contrôle de la navigation aérienne" et "Sécurité électronique du trafic aérien", bénéficient de la formation militaire, vu l'importance et la sensibilité des métiers des lauréats de ces deux spécialités et ce, à l'instar des lauréats d'autres établissements d'enseignement nationaux, qui bénéficient de ce genre de formation à effet positif dans la consécration et la consolidation des règles de discipline constante dans l'accomplissement de leurs missions.

Dans le cadre du renforcement des relations de coopération et de partenariat liant le Maroc à plusieurs pays frères et amis, et de la consolidation de la place du Royaume et de ses engagements sur les plans continental et international, le Conseil des ministres a adopté huit conventions internationales, dont deux bilatérales et six multilatérales, qui concernent les espaces arabo-islamique et africain, ainsi que l'aspect multipartite.

Au niveau bilatéral, les deux conventions portent sur le renforcement des services de transport aérien avec le Royaume d'Arabie Saoudite et

sur la coopération dans le domaine de la navigation commerciale avec la République de Djibouti.

Les conventions multilatérales concernent, quant à elles, différents domaines inhérents à la reconnaissance des études de l'enseignement supérieur dans les pays arabes, de ses diplômés et de ses grades, au statut du Centre de travail de l'Organisation de la coopération islamique, au statut du Centre africain de développement minier, et à la Convention générale sur les privilèges et immunités de l'Organisation de l'Unité africaine. Elles portent également sur la convention sur l'égalité entre les nationaux et les Non-nationaux dans le domaine de la sécurité sociale, et celle relative à l'établissement dans le Royaume d'une représentation du Centre international pour le développement des politiques migratoires.

Par la suite, et conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution :

- Et sur proposition du chef du gouvernement et à l'initiative du ministre de l'Équipement et de l'Eau, Sa Majesté le Roi, que Dieu Le préserve, a nommé Monsieur Tarik El Aroussi, président du Directoire de la Société d'exploitation des ports.

- Et sur proposition du chef du gouvernement et à l'initiative du ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, Sa Majesté le Roi a nommé Monsieur Housni El Ghaoui, président du directoire du Groupe d'aménagement Al Omrane.

- Et sur proposition du chef du gouvernement et à l'initiative du ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Sa Majesté le Roi a nommé Monsieur Mohamed Fekrat, président du directoire du Crédit Agricole du Maroc.

- Et sur proposition du chef du gouvernement et à l'initiative du ministre de la Transition énergétique et du Développement durable, Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a bien voulu nommer :

Monsieur Mohamed Benyahya, directeur général de l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique et

Monsieur Said Mouline, directeur général de l'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques.

- Et sur proposition du chef du gouvernement et à l'initiative du ministre du Transport et de la Logistique, Sa Majesté le Roi a bien voulu nommer Monsieur Ghassane El Machrafi, directeur général de l'Agence marocaine du développement de la logistique.

- Et sur proposition du chef du gouvernement et à l'initiative du ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Sa Majesté le Roi a nommé Monsieur Fouad Arif, directeur général de l'Agence Maghreb Arabe Presse. »

Les bidasses plus que jamais en folie

Soucieuse de satisfaire ses petites ambitions démesurément hégémoniques, la junte d'Alger va jusqu'à entretenir l'illusion de vouloir compter dans les élections espagnoles

Le gouvernement Pedro Sanchez s'apprête à organiser des élections locales le 28 mai, qui seront suivies, deux mois plus tard, par les élections législatives.

« Le 28 mai 2023, des élections autonomes auront lieu en Espagne dans 12 des 17 communautés, et le même jour des élections municipales auront lieu dans tout le pays. En plus de servir à renouveler les Chambres régionales et les conseils municipaux, ces élections acquièrent une signification politique plus large, puisqu'elles sont le prélude des élections générales qui doivent se tenir avant la fin de l'année », a souligné la RTVE (radio et télévision espagnole) sur son portail.

Et selon le baromètre du mois de mai du Centre d'investigations sociologiques (Centro de Investigaciones Sociológicas), le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) gagnerait les élections législatives si elles se tenaient aujourd'hui, avec 29,1% des voix, suivi de peu par le PP, qui obtiendrait 27,2% et réduirait l'écart avec les socialistes.

Ces élections ne concernent pas seulement les Espagnols, mais également le régime algérien et les sbires du polisario qui souhaitent la défaite des socialistes lors des prochaines élections législatives, notamment depuis la lettre adressée le 14 mars 2022 par le président du gouvernement espagnol, Pedro Sanchez, à S.M le Roi Mohammed VI et dans laquelle l'Espagne considère l'initiative marocaine d'autonomie, présentée en 2007, comme la base la plus sérieuse, réaliste et crédible pour la résolution de ce différend.

« Ce qui attire l'attention par rapport à ces élections, c'est la position du « polisario », dont certains bureaux



sont encore ouverts en Espagne, et qui incite ses membres de nationalité espagnole à faire campagne contre les partis formant le gouvernement, en particulier le PSOE, ce qui constitue une ingérence de cette organisation dans les élections espagnoles », a souligné Naoufal Bouamri, avocat et spécialiste de la question du Sahara marocain, dans une tribune publiée sur les colonnes de nos confrères d'Al Itihad Al Ichiraki. Ajoutant que l'Algérie des généraux séniles et véreux « veut profiter de cet événement politique espagnol et de ce moment démocratique que vit l'Espagne pour se venger de Pedro Sanchez, personnellement, à cause de son courage, de sa considération du Maroc comme étant un pays allié

en Afrique et dans la région méditerranéenne, ainsi que de son respect en tant qu'homme d'Etat de tout ce qui a été convenu avec S.M le Roi Mohammed VI ».

Une politique d'Etat

En fait, les caciques du régime algérien tablent sur un changement de gouvernement pour que l'Espagne modifie sa nouvelle position dans l'affaire du Sahara marocain. Mais ils se trompent lourdement, car ils oublient que cette nouvelle position est une politique d'Etat et non pas une décision d'un parti politique. C'est ce qu'a mis en exergue José Manuel Albares, ministre des Affaires étrangères en février dernier

devant la commission des affaires étrangères au Sénat espagnol, lors d'une séance consacrée aux priorités de la politique étrangère de l'Espagne en 2023. « Les questions se rapportant au Maroc sont une politique d'Etat pour l'Espagne », a-t-il souligné.

Tout le monde se rappelle que l'Algérie espérait que l'actuel président américain Joe Biden invaliderait la décision de son prédécesseur Donald Trump concernant le dossier du Sahara marocain en 2020. Mais c'était un vœu pieux.

Il y a lieu de souligner que l'Algérie a également échoué à faire plier l'Espagne, malgré le blocus économique et commercial qu'elle a imposé à ce pays en signe de

protestation contre son soutien au plan d'autonomie proposé par le Maroc pour mettre fin au conflit artificiel autour du Sahara marocain.

Le régime algérien a, ainsi, suspendu unilatéralement, le 8 juin 2022, le traité d'amitié avec l'Espagne, ce qui constitue une ingérence dans les affaires internes de Madrid et prouve que l'Algérie, contrairement à ce que prétendent ses dirigeants séniles, est la partie principale dans ce dossier.

« Nous attendons de la part de l'Algérie qu'il y ait un respect mutuel et une non-ingérence dans nos affaires internes », a mis en garde le ministre espagnol des Affaires étrangères en avril 2023.

Mourad Tabet

Naoufal Bouamri : *Le polisario s'est transformé au fil du temps en une simple marionnette de l'armée algérienne*

Libé : Le polisario a célébré en fanfare le 50e anniversaire de sa supposée création. Dans quel contexte intervient cette célébration ?

Naoufal Bouamri : Le polisario d'aujourd'hui n'a rien à voir avec l'organisation qui s'était constituée au début des années 70 par El Ouali Mustapha Sayed pour libérer le Sahara de l'occupation espagnole. Le polisario s'est converti peu après, avec l'appui tout d'abord de la Libye de Mouammar Kadhafi et puis de l'Algérie de Boumédiène, en un outil utilisé par les militaires algériens justement pour porter atteinte à l'intégrité territoriale du Maroc.

Pour cela, cette organisation séparatiste n'a rien à voir ni de près ni



de loin avec la population sahraouie ni avec le Sahara marocain. Elle s'est transformée au fil du temps en simple marionnette de l'armée algé-

rienne pour servir l'agenda, voire la politique hostile de l'Algérie envers le Royaume du Maroc.

Cette organisation séparatiste ne court-elle pas derrière une chimère en cherchant à entretenir une illusion qui ne trompe personne surtout à la lumière des nombreuses et successives victoires diplomatiques du Maroc ?

En se référant à ses derniers congrès boycottés par la population des camps de Tindouf, le polisario s'est transformé en une organisation de milices, une organisation paramilitaire qui se livre à tous les trafics illicites et n'hésite pas à utiliser la répression contre la population séquestrée à Tindouf.

Le projet censé être politique du polisario est plus que jamais dans le lac depuis l'adoption par les Nations unies de la solution proposée par le Maroc, à savoir l'initiative d'autonomie. Cette organisation séparatiste se trouve aujourd'hui dans une voie sans issue. Elle ne peut ni reprendre les armes contre le Maroc, ni se libérer de l'emprise des militaires algériens pour entamer des discussions sérieuses sur la base de l'initiative d'autonomie.

« Ce projet séparatiste n'est en fait qu'un outil à travers lequel les dirigeants du polisario et les généraux du régime algérien se sont enrichis au détriment de la détresse de la population séquestrée... »

Il est vraiment difficile de parler de projet pour cette organisation qui a faussé, sous l'instigation notamment du régime algérien, le projet initial du polisario qui visait à libérer le Sahara marocain de la colonisation espagnole.

Le polisario et sa direction militaire liée aux généraux algériens sont devenus des vassaux qui volent l'aide humanitaire et la revendent pour le compte de militaires algériens gradés, qui ne leur laissent que des miettes. Pis encore, le polisario s'adonne au trafic d'armes et de drogues... et s'est converti en milices travaillant à l'étouffement des camps et de leurs habitants.

Propos recueillis par M. Tabet

Signature à Jeddah d'un mémorandum d'entente entre l'Institution du Médiateur du Royaume et la Commission permanente indépendante des droits de l'Homme de l'OCI



Le Médiateur du Royaume Mohamed Benalilou a signé, dimanche à Jeddah, un mémorandum d'entente avec le président de la Commission permanente indépendante des droits de l'Homme relevant de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), l'ambassadeur Mohamed Al-Wal Souleimane.

Signé en marge de la 21^{ème} session de la Commission, ce mémorandum d'entente est la concrétisation de la volonté commune de renforcer la coopération bilatérale en matière des droits de l'Homme, à même de permettre aux deux parties de s'entraider mutuellement et parvenir à une complémentarité dans la mise en œuvre des activités et programmes relevant de leur compétence,

indique un communiqué de l'Institution du Médiateur du Royaume.

Ce mémorandum d'entente vise également, selon la même source, à contribuer à la réalisation des objectifs et visions communes à travers le renforcement des capacités institutionnelles et la coopération dans le domaine des études et de la recherche, dans la perspective de tirer mutuellement profit de leurs expériences respectives dans le domaine des droits l'Homme. A cet effet, les signataires se sont engagés à ne ménager aucun effort pour assurer l'effectivité et la pérennité des dispositions de ce mémorandum d'entente, au service des intérêts des personnes et de leurs droits, conclut le communiqué.

Abderrazzak El Hannouchi : *Le Maroc a pris des mesures importantes dans le domaine des droits humains et il n'y a pas de place pour l'intimidation étrangère*

Le chercheur Abderrazzak El Hannouchi a déclaré lors d'une entrevue avec la chaîne «France 24» que le but de la publication de son livre «Le Parlement et les droits de l'Homme» est de tenter de jeter les ponts entre les défenseurs des droits humains, d'une part, et les travailleurs dans l'action parlementaire, d'autre part, car il y a besoin pour les travailleurs des deux domaines de se connaître et de connaître leur mode de fonctionnement, et comment il peut y avoir une convergence et une coopération entre les défenseurs des droits humains et les parlementaires.

M.El Hannouchi a souligné que durant le précédent mandat de 2016 à 2021, environ 7.000 questions parlementaires sur les droits de l'Homme ont été posées, et plus de 52 textes législatifs relatifs aux droits de l'Homme ont été promulgués, y compris certains accords internationaux et des accords bilatéraux.

En réponse à une question sur la condamnation du Parlement marocain de la décision du Parlement européen sur la liberté de la presse et le droit à la liberté d'expression, M.El Hannouchi a déclaré que le Parlement marocain considérerait que la question était une tentative de politisation des droits de l'Homme et a exprimé son refus du principe de l'ingérence dans la



souveraineté. Et d'ajouter que ce débat n'est pas nouveau et a toujours été soulevé dans la région concernant la problématique des limites entre la souveraineté et l'ingérence dans les affaires internes de certains pays du point de vue des droits de l'Homme, notant qu'il existe des moyens pour résoudre de telles questions dans le cadre institutionnel entre le Parlement marocain et le Parlement européen.

M.El Hannouchi a affirmé que le Maroc a pris des mesures très importantes tant au niveau normatif que législatif, en particulier après la Consti-

tution de 2011. Cependant, il existe certains obstacles et une certaine lenteur en ce qui concerne l'harmonisation des lois avec les traités internationaux. Il a souligné qu'il est impératif de revoir la législation pénale, ainsi que les lois relatives à l'égalité des sexes et aux libertés publiques au niveau des associations. Il y a une demande croissante pour la révision de la loi sur la création d'associations, ainsi que de son adéquation avec les dispositions de la Constitution de 2011, qui accorde une place importante aux associations de la société civile.

Le chercheur a expliqué

que cette lenteur a un impact sur les différentes évaluations de la situation des droits de l'Homme au Maroc, que ce soit au niveau des organisations internationales non gouvernementales ou de certaines institutions gouvernementales.

Par rapport au cas de l'arrestation du journaliste Taoufik Bouachrine et du bâtonnier Ziane, Abderrazzak El Hannouchi a déclaré qu'il serait préférable que leurs familles collaborent avec les institutions nationales pour résoudre leurs affaires. Il a souligné que le Maroc a dépassé la question de l'intimi-

dation étrangère pour faire pression sur l'Etat afin de résoudre certains problèmes et questions. Il a affirmé que la solution doit être maroco-marocaine, et toutes les parties doivent contribuer dans cette direction. Il convient de noter que ces affaires ont suivi la voie judiciaire et qu'il ne reste plus qu'un moyen de résolution, à savoir la grâce.

M.El Hannouchi a mentionné à cet égard, ce qui a été rapporté dans le communiqué de l'administration pénitentiaire, indiquant que Bouachrine a bénéficié de 69 examens médicaux, dont 11 à l'extérieur de la prison.





Soudan : *Les deux généraux promettent une trêve d'une semaine*



Un cessez-le-feu d'une semaine est censé entrer en vigueur lundi soir entre l'armée et les paramilitaires qui se disputent le pouvoir au Soudan et poursuivent, pour le moment, leurs violents affrontements.

Les médiateurs américains et saoudiens ont annoncé dimanche avoir obtenu, après deux semaines de négociations en Arabie saoudite, une trêve d'une semaine à compter de lundi à 19H45 GMT.

Les deux camps ont annoncé par communiqué vouloir respecter cette trêve, que l'ONU, l'Union africaine et le bloc de l'Afrique de l'Est, l'Igad, ont saluée. Mais en plus de cinq se-

maines de guerre, une dizaine de cessez-le-feu ont été promis et aussitôt violés.

"On ne leur fait pas confiance: à chaque fois, ils annoncent une trêve et reprennent leurs combats aussitôt", témoigne Adam Issa, un commerçant du Darfour, la région de l'ouest du pays la plus meurtrie par les combats avec Khartoum.

"Le plus important, ce n'est pas d'annoncer une trêve mais de la respecter et de garantir des couloirs sécurisés pour la nourriture et l'aide", renchérit un autre habitant de Khartoum.

Depuis le 15 avril, la guerre entre l'armée du général Abdel Fattah al-Burhane et les paramilitaires des Forces de soutien ra-

pide (FSR), du général Mohamed Hamdane Daglo, a fait un millier de morts dans ce pays d'Afrique de l'Est, l'un des plus pauvres du monde, et plus d'un million de déplacés et de réfugiés.

Les infrastructures ont été très endommagées: la quasi-totalité des hôpitaux de Khartoum et du Darfour ne fonctionnent plus et la plupart des cinq millions d'habitants de la capitale, terrés chez eux pour ceux qui n'ont pas pu fuir, n'ont plus ni eau ni électricité.

Dans un pays aux banques fermées et aux convois d'approvisionnement interrompus par les raids aériens, les tirs d'artillerie et les combats à l'arme lourde entre les immeubles des quartiers

résidentiels, les vivres se font de plus en plus rares et la plupart des usines agro-alimentaires ont été détruites ou pillées.

Les humanitaires réclament des couloirs sécurisés pour acheminer médicaments, nourriture et carburant, afin de relancer des services déliquescents depuis des décennies.

Dimanche de nouveau, le patron de l'action humanitaire de l'ONU, Martin Griffiths, a plaidé pour "la livraison sécurisée d'aide humanitaire" alors que plus de 25 des 45 millions de Soudanais ont besoin d'aide.

Et si la guerre se poursuit, avertit l'ONU, un million de Soudanais supplémentaires pourraient se réfugier dans les pays voisins, qui redoutent une contagion.

Cette fois, assurent Ryad et Washington, il y aura "un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu" regroupant des représentants des deux camps ainsi que des Etats-Unis et de l'Arabie saoudite.

Hussein Mohammed, qui vit à Khartoum, veut y croire: "Cette fois-ci, on espère que les médiateurs surveilleront les belligérants" et qu'ils seront forcés de faire taire leurs armes. "Cela me permettra d'emmener ma mère chez le médecin: elle doit le voir chaque semaine mais nous n'avons pas pu y aller depuis le 13 avril", raconte-t-il à l'AFP.

Sawsan Mohammed, elle, espère pouvoir revoir ses parents. "Ils vivent dans le nord de la capitale et moi dans le sud, je ne les ai pas vus depuis le 5 avril", af-

firme-t-elle à l'AFP.

Au Vatican, le pape François a appelé "la communauté internationale à ne ménager aucun effort (...) pour alléger les souffrances de la population".

Le Soudan s'est aussi invité au Festival de Cannes: premier réalisateur soudanais à avoir un film en sélection, Mohamed Kordofani s'est dit "honoré, fier, heureux (...) mais aussi coupable" car "pendant que je suis sur le tapis rouge, des gens tentent de fuir les bombes".

Les deux généraux rivaux avaient évincé ensemble les civils du pouvoir au Soudan par un putsch en octobre 2021. Mais le 15 avril, ils sont entrés en guerre, et vendredi, le général Burhane a remplacé le général Daglo au poste de numéro deux du pouvoir militaire par Malik Agar, un ancien rebelle qui avait signé en 2020 l'accord de paix avec Khartoum. Il a également nommé trois de ses fidèles au sommet de l'armée.

M. Agar a déclaré samedi vouloir "arrêter la guerre et s'asseoir à la table des négociations". Mais pour lui, ces négociations passent par l'intégration des FSR dans l'armée régulière, comme de discorde entre les deux généraux qui a déclenché le conflit. Depuis le début de la guerre, les deux généraux s'invectivent par médias interposés mais ne se sont pas exprimés depuis cette annonce.

L'émissaire de l'ONU au Soudan, Volker Perthes, devait s'adresser lundi au Conseil de sécurité.

Une quinzaine de civils tués lors d'une attaque dans l'est du Burkina

Le Burkina Faso a de nouveau été endeuillé dimanche par une attaque de jihadistes présumés qui ont tué une quinzaine de civils, majoritairement des bergers, dans l'est du pays, près du Togo et du Bénin, ont indiqué lundi à l'AFP des sources sécuritaire et locales.

Au total, quelque 70 civils sont morts sur la semaine écoulée, dans diverses attaques qui ont visé plusieurs régions du pays.

Dimanche, "plusieurs dizaines de terroristes ont attaqué les quartiers périphériques de Kompienga", chef-lieu de la pro-

vince éponyme, faisant "une quinzaine de morts", a indiqué à l'AFP un habitant.

"On a enterré quinze corps" et "des blessés ont également été enregistrés", a ajouté un autre habitant, précisant que "les victimes sont essentiellement des bergers qui ont été exécutés par les assaillants, qui ont emporté leur bétail".

"Une deuxième incursion d'hommes armés a également eu lieu dans la soirée, aux environs de 18 heures (locales et GMT), occasionnant un départ massif de certains habitants fuyant les coups de feu", a

poursuivi cette même source.

Confirmant l'attaque, sans cependant évoquer de bilan, une source sécuritaire, jointe par l'AFP, a indiqué qu'une riposte a été lancée "dans la soirée dans la zone de Kompienga, permettant de neutraliser plusieurs dizaines de terroristes".

"Des opérations terrestres et aériennes ont également permis de démanteler des bases terroristes dans d'autres localités voisines", a assuré cette source.

Les attaques violentes contre les civils se multiplient ces derniers jours dans diverses parties

du Burkina: vendredi, une douzaine d'entre eux ont été tués lors d'une attaque qui a visé une localité de l'ouest du Burkina, proche du Mali.

La veille, au moins une vingtaine de personnes ont été tuées dans l'attaque de plusieurs villages du nord du Burkina Faso, selon des sources locales.

Lundi et mercredi, une vingtaine de civils ont été tués dans deux attaques de jihadistes présumés, 400 km plus au sud, dans la région du Centre-est, frontalière du Togo et du Ghana.

Le 13 mai, 33 civils avaient été

tués dans une attaque de jihadistes présumés dans le village de Youlou dans la région de la Boucle du Mouhoun, frontalière du Mali.

Le Burkina, théâtre de deux coups d'État militaires en 2022, est pris depuis 2015 dans une spirale de violences jihadistes apparues au Mali et au Niger quelques années auparavant et qui s'est étendue au-delà de leurs frontières.

Les violences ont fait depuis huit ans plus de 10.000 morts, civils et militaires, selon des ONG, et plus de deux millions de déplacés internes.

Zelensky dément la capture de Bakhmout revendiquée par la Russie

L'armée ukrainienne affirme mener des contre-attaques dans la ville dévastée de Bakhmout, dont le président Volodymyr Zelensky a démenti la capture revendiquée par la Russie.

Le chef du groupe paramilitaire russe Wagner Evguéni Prigoïjne, dont les hommes sont en première ligne dans les combats, puis le ministère russe de la Défense avaient assuré samedi avoir "totalement libéré" Bakhmout, ville minière de l'est de l'Ukraine et épice de la bataille la plus longue et la plus meurtrière de la guerre débutée en février 2022.

Mais Volodymyr Zelensky, qui se trouvait lui au Japon pour un sommet du G7 au cours duquel il a récolté soutiens diplomatiques et aide militaire, a assuré dimanche que la ville "n'est pas occupée" par les troupes russes, après une série de déclarations ambiguës sur la situation sur place.

"Il n'y a rien dans cet endroit (...) juste des ruines et beaucoup de Russes morts", a-t-il lancé en semblant suggérer que Bakhmout ne serait qu'une victoire à la Pyrrhus pour les Russes. Il a comparé les destructions sur place à celles causées par le bombardement à l'arme atomique par les Etats-Unis de Hiroshima en 1945.

Le commandant des forces terrestres ukrainiennes, Oleksandre Syrsky, a lui indiqué que ses troupes ne contrôlaient plus qu'une partie "insignifiante" de Bakhmout, tout en "continuant à avancer" sur les flancs au nord et au sud de la ville.

Selon la vice-ministre ukrainienne de la Défense Ganna Maliar, les forces de Kiev ont "encerclé partiellement" Bakhmout grâce à leur percée récente sur ces flancs tenus par des troupes régulières russes, ce qui rend selon elle "très difficile" la présence russe dans la ville.

Elle a une nouvelle fois affirmé



que les défenseurs ukrainiens à Bakhmout même contrôlent toujours "certaines installations industrielles et infrastructures".

Un porte-parole de l'armée ukrainienne sur le front est, Sergii Tcherevatyj, a indiqué dimanche soir que ses troupes menaient des contre-attaques dans Bakhmout et dans les environs.

Les forces russes "tentent de prendre le contrôle de toute la ville. Nos unités tiennent la défense de plusieurs bâtiments et d'un certain nombre de fortifications dans la partie sud-ouest" de Bakhmout, a-t-il déclaré à la télévision nationale.

Des affrontements violents ont eu lieu dans d'autres villes et villages de l'est, notamment Mariinka et Avdiivka dans la région de Donetsk, selon un communiqué de l'état-major ukrainien, qui indique que les Russes ont effectué quatre frappes de missiles et 45 frappes aériennes dimanche.

"Bakhmout et Mariinka restent l'épicentre des hostilités", indique le communiqué. "La bataille pour la ville de Bakhmout se poursuit".

La capture de Bakhmout avait été revendiquée samedi par le patron de Wagner Evguéni Prigoïjne, qui a assuré qu'il remettrait le contrôle de la ville aux troupes régulières russes le 25 mai.

M. Prigoïjne a insisté dimanche sur le fait que la ville avait été prise "jusqu'au dernier centimètre" dans ses "frontières légales". "Il n'y a pas un seul soldat ukrainien à Bakhmout", a-t-il dit.

Le président russe Vladimir Poutine avait félicité samedi les hommes de Wagner et l'armée russe pour "l'achèvement de l'opération (ayant permis de) libérer" Bakhmout et promis de décorer les militaires s'étant distingués dans cette bataille.

Si elle était confirmée, la prise de

Bakhmout permettrait à la Russie d'afficher une victoire après une série de revers humiliants.

Elle interviendrait aussi avant une contre-offensive d'ampleur que Kiev dit préparer depuis des mois, forte des livraisons d'armes occidentales.

Volodymyr Zelensky a cependant admis cette semaine que l'Ukraine avait besoin de "plus de temps" pour mettre en oeuvre cette contre-offensive destinée à reprendre aux Russes les territoires qu'ils occupent.

A l'issue d'une série d'entretiens avec les dirigeants des pays du G7, dont le président des Etats-Unis Joe Biden, il a obtenu la promesse américaine de nouvelles livraisons de munitions, d'artillerie et de véhicules blindés, s'ajoutant au feu vert de Washington vendredi à la fourniture des avions de combat F-16 qu'il réclame depuis longtemps.

Moscou et Kiev ont subi d'im-

portantes pertes à Bakhmout, ville de quelque 70.000 habitants avant l'offensive russe, aujourd'hui en grande partie détruite par les combats.

Cette bataille a aussi été le théâtre d'un conflit ouvert entre Evguéni Prigoïjne et l'état-major russe, envers lequel le patron de Wagner a multiplié les insultes, l'accusant de ne pas fournir à dessein à ses hommes assez de munitions pour les affaiblir.

Le ministère ukrainien de l'Intérieur a rapporté dimanche avoir évacué dix civils de Bakhmout. Le nombre d'habitants demeurant dans la ville dévastée est inconnu, mais probablement très faible.

"L'opération de sauvetage a été difficile sur la route au milieu des mines et sous les tirs des occupants", a-t-il indiqué. "Si l'enfer existe, il est à Bakhmout", a déclaré l'un des habitants évacués, cité par le ministère ukrainien.

En Floride, l'avenir des travailleurs sans-papiers menacé

Benjamin Perez nettoie des maisons à Miami. Il travaille sans autorisation légale, comme des milliers d'immigrés qui constituent une main d'oeuvre essentielle à la Floride et dont l'avenir est désormais menacé par une nouvelle loi sur l'immigration.

Le texte, adopté début mai sous l'impulsion du gouverneur républicain et candidat probable à la Maison Blanche, Ron DeSantis, vise notamment à empêcher l'embauche de personnes sans-papiers.

Elle est en principe déjà illégale mais en pratique très courante dans de nombreux secteurs de cet Etat du sud-est du pays, comme l'agriculture, le bâtiment et l'hôtellerie.

A partir du 1er juillet, les entreprises de plus de 25 salariés devront ainsi vérifier sur une base de données fédérale le statut juridique des personnes qu'elles souhaitent embaucher. Le non-respect de cette obligation et l'embauche d'un immigré en situation irrégulière seront passibles de lourdes amendes.

M. Perez, 40 ans, travaille et vit aux Etats-Unis depuis vingt ans mais craint de ne plus pouvoir le faire. Comme beaucoup, il a quitté son Mexique natal à la recherche d'une meilleure situation économique. Il a été maçon jusqu'à ce qu'une blessure le force à changer d'emploi.

Il vit avec son épouse nicaraguayenne et son neveu par alliance, Joel Altamirano, dans le centre de Miami. Les trois travaillent sans autorisation légale.

"Pour ceux d'entre nous qui arrivent sans papiers, mais avec l'envie de travailler, nos perspectives pour trouver du travail se raréfient", se lamente Benjamin Perez, qui s'exprime sous pseudonyme par peur des services d'immigration américains.

"Le rêve américain c'est seulement ça, un rêve", ajoute-t-il. "Le gouvernement nous traque chaque jour davantage. Cette fois-ci, le traitement est sans pitié. Nous ne valons déjà pratiquement plus rien".

En Floride, résident quelque

772.000 immigrants sans-papiers, selon une estimation du Migration Policy Institute.

Cette nouvelle loi "attaque nos entreprises et les empêche de créer de nouveaux postes, de générer des revenus et de fournir les services qu'elles veulent offrir", critique Samuel Vilchez, directeur pour la Floride de l'American Business Immigration Coalition.

"Elle va à l'encontre de ce que nous savons être bon pour l'économie et aura des effets dévastateurs pour la Floride", ajoute-t-il.

La nouvelle loi pourrait causer une perte de 12,6 milliards de dollars en un an pour l'économie du "Sunshine State" en raison de la réduction de la main d'oeuvre, des dépenses des immigrés illégaux et des impôts qu'ils paient, d'après l'ONG Florida Policy Institute.

L'incertitude créée par ce changement législatif a déjà un impact sur le marché du travail, même s'il n'est pas encore entré en vigueur.

"Dans la société pour laquelle je

travaille, beaucoup de personnes sont parties, ont quitté l'Etat. Il y a beaucoup de craintes vis-à-vis de cette loi", explique Joel Altamirano (un autre pseudonyme), 38 ans, ouvrier dans le bâtiment.

Ron DeSantis, étoile montante de la droite dure, applique en Floride son agenda conservateur à coups de lois restrictives sur l'enseignement sur le racisme, le genre ou encore l'avortement, dans l'espoir que ces prises de positions lui donnent un avantage sur l'ancien président Donald Trump, s'il venait à le défier pour l'investiture républicaine de 2024.

Le gouverneur, qui accuse le démocrate Joe Biden de négliger la frontière sud des Etats-Unis, présente sa nouvelle loi sur l'immigration comme une mesure nécessaire pour lutter contre la délinquance et le narcotrafic, liés selon lui à l'arrivée des migrants sans-papiers.

MM. Perez et Altamirano déplorent eux que les autorités les assimilent à la criminalité et ont le sentiment

d'être les victimes des ambitions de M. DeSantis.

"Tous les politiques veulent leur part du gâteau et c'est nous qui payons les pots cassés", dit Benjamin Perez. "Nous sommes venus pour travailler, nous envoyons de l'argent à nos familles, nous le dépensons ici et nous payons nos impôts. C'est injuste." Avec cette loi, ils risquent d'être forcés à quitter à leur tour la Floride et reconstruire leur vie ailleurs.

Pour l'instant, ils n'envisagent pas de rentrer chez eux. Plusieurs membres de leurs familles dépendent d'eux, et pour Joel Altamirano entre aussi en jeu la crainte de vivre à nouveau dans le Nicaragua autoritaire de Daniel Ortega.

Benjamin Perez voudrait que le pays pour lequel il a travaillé tant d'années, reconnaisse un jour son existence.

"Pour les Etats-Unis nous n'existons pas", lance-t-il mais ce pays "a été bâti par des gens de partout et je suis l'un d'eux".

-EL-HLAISSI NEW SARL/AU-
Siège social: Ghar El Baroud Rue Zerzour N° 32 Oujda
Avis de Dissolution
Selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02/01/2023.
-La dissolution anticipée de la société: EL HLAISSI NEW SARL/AU.
-La fixation du siège de liquidation à Ghar El Baroud Rue Zerzour N°32 Oujda.
-La Nomination du liquidateur: Mr EL-HLAISSI Ahmed C.I.N N°C618075, demeurant à Rue El Hamama N° 22 Oujda.
N° 3660/PA

SAFETY AREA CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/05/2023, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: - SAFETY AREA - SARL D'ASSOCIE UNIQUE
Objet social : la société a pour objet : Gardiennage et surveillance (A fournir des services ayant pour objet de la surveillance, par tous moyens légalement autorisés, ou le gardiennage de lieu publics ou privé, de bien meubles ou immeubles et protection contre le vol)
Siège social : AMAL, 2 RUE 11 MAGASIN N°36 SIDI BERNOUSS, CASABLANCA
Durée : 99 ans
Capital social : le capital social est fixé à la somme de cent mille (100 000,00) dirhams
Année sociale : l'année sociale commence le 01/ 01 et finit le 31/12 Gérance: Mr HAMDIA RACHIDE, titulaire de la C.I.N N°G161499
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca le 19/05/2023 sous le n°583631 du registre de commerce.
N° 3661/PA

MALYAS-CAR - SARL AU -
AU CAPITAL DE 500 000,00 DHS
SIÈGE SOCIAL: RESIDENCE AVENUE TARGA HAY NAHDA 1 IMMEUBLE 12 MAGASIN N° 2 RABAT
Avis d'augmentation du capital social
Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10/03/2023, enregistré à Rabat le 11/03/2023, l'associé unique décide d'augmenter le capital social de 500 000,00 dhs à 1 700 000,00 dhs par la création de 12 000 parts sociales de 100 dirhams chacune, en représentation de son créance certaine et exigible qu'il détient sur la société en compte courant.
La nouvelle répartition des parts sociales est devenue comme suit :
• M. NASSISSE Yassine...

.17 000 Parts x100 dhs = 1 700 000,00 dhs.
Soit au total de : ... 17 000 Parts x100 dhs = 1 700 000,00 dhs.
2- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Rabat le 15/05/2023 sous le N° 4195 au registre chronologique, registre de commerce N° 153325.
N° 3662/PA

FICASUD SARL AU
61, Rue Yougoslavie, Passage Ghardour, Bloc F Bureau n° 7
Guéiz Marrakech
Tel: 05 24 44 77 29 / 42 32 81
Fax: 05 24 44 76 77
SOCIETE "PROUD CORPORATE & CO" SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
SIÈGE SOCIAL: PROPRIETE NAKHIL 1, AVENUE ALLAL EL FASSI, LOTISSEMENT BOKAR E N° 02 - MARRAKECH
AU CAPITAL SOCIAL DE 10.000,00 DH
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire datée du 27/02/2023, il a été décidé :

- De ratifier la cession de 15 parts sociales de Mr MOUHCINE MERBOUH en faveur de la société KLA INVEST SARL AU, représentée par Mr SAID BENNANI KARIM ;
 - De constater l'intégration d'une nouvelle associée dans la société, il s'agit de la société KLA INVEST SARL AU, représentée par Mr SAID BENNANI KARIM ;
 - De transformer la société en société à responsabilité limitée ;
 - D'accepter la démission de Mr MOUHCINE MERBOUH de son poste de gérant de la société et lui donner quitus général et sans réserve pour sa période de gestion ;
 - De nommer Mr MOHAMMED MERBOUH, né le 21/07/1998, titulaire de la CIN n° EE747048 en tant que nouveau gérant non associé de la société pour une durée illimitée et avec les pouvoirs les plus étendus ;
 - Questions diverses.
- Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Marrakech le 17/05/2023, sous le numéro 148141.
Pour extrait et mention
N° 3663/PA

" BHD BUILDING " SARL AU
Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 22/05/2023, il a été constitué une SARL, dont les caractéristiques sont:
Objet : TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS (ENTREPRENEUR DE)
Siège Social: 64 Rue Abdellah El Medjouni Etg 1 App 2 Casablanca.
Capital Social: 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dhs;
Mr MOHAMED BAHADOU
Gérance : Mr MOHAMED

BAHADOU, gérant unique pour une durée illimitée.
Année Sociale : du 01/01 au 31/12.
Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 22/05/2023 sous N° 18796 et immatriculé sous N° 583807.
POUR EXTRAIT ET MENTION
N° 3664/PA

" PI ENGINEERING " SARL AU
Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 22/05/2023, il a été constitué une SARL, dont les caractéristiques sont:
Objet : CONSEIL DE GESTION
Siège Social: 64 Rue Abdellah El Medjouni Etg 1 App 2 Casablanca.
Capital Social: 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dirhams;
Mr MOULAY MUSTAPHA ISMAILI
Gérance : Mr MOULAY MUSTAPHA ISMAILI, gérant unique pour une durée illimitée.
Année Sociale : du 01/01 au 31/12.
Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 22/05/2023 sous N° 18793 et immatriculé sous N° 583801.
POUR EXTRAIT ET MENTION
N° 3665/PA

DAR SAM - SARL AU CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 04.06.2021, il a été établi les Statuts d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination : DAR SAM
Forme Juridique : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIE UNIQUE.
Objet :
• MONTAGE ET PILOTAGE DE PROJETS IMMOBILIERS.
Siège Social : RESID. LAS TORESS DE MAJORELLE AV. YACCOUB EL MANSOUR IMM. D APPART. N° 33 GUELIZ, MARRAKECH.
DUREE : 99 ans.
Capital Social : CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 DHS), divisé en MILLE (1000) parts de CENT DIRHAMS (100 DHS) chacune, numérotées de 1 à 1000, toutes libérées et attribuées à :
• Mme. MANTAGUI SAMIRA : 1000 parts sociales.
GERANCE :
- Madame MANTAGUI SAMIRA est désignée gérante unique de la Société.
La société est engagée par la signature de la gérante unique Madame MANTAGUI SAMIRA.
Le dépôt légal a été effectué au Centre Régional d'investissement de Marrakech, le 21.06.2021 sous le N° 7525. La Société est immatriculée au Registre de Commerce sous le N° 116223.
N° 3666/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX
N° 01/DGAC/2023

Le Mardi 20 Juin 2023 à 10 H du matin, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Générale de l'Aviation Civile au rez de chaussée, sise à Av. Azzaloune Hay Riad-Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour la réalisation des travaux d'étanchéité des Terrasses du Bâtiment abritant la Direction Générale de l'Aviation Civile.

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des marchés de la Direction Générale de l'Aviation Civile au 2ème étage, Av. Azzaloune Hay Riad-Rabat; il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
- Le cautionnement provisoire est fixé à Dix Mille Dirhams (10 000,00 DH).
- L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre Cent Cinquante Sept Mille Cinq Cent Dirhams Toutes Taxes Comprises (457 500,00 DH T.T.C.).
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada 1 1434 (20 Mars 2013), relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
1) Soit déposer, contre récépissé leurs plis au Service des marchés de la Direction Générale de l'Aviation Civile, 2ème étage, Av. Zaytoune Hay Riad-Rabat.
2) Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
3) Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
4) Soit déposer par voie électronique à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) conforme aux dispositions de l'article 148 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada 1 1434 (20 Mars 2013), relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.
- Une visite des lieux sera organisée le Mercredi 07 Juin 2023 de 10h à 13h.
- Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article du règlement de consultation.
- Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivante :

Secteur	Qualification	Classe
N	NI	J

N° 3667/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préfectorat et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation de la Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech
LYCEE QUALIFIANT HASSAN II - MARRAKECH
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 01/LQHII/2023

Le 21/06/2023 10H, il sera procédé au bureau de directeur de lycée qualifiant HASSAN II, sis à Rue Mohammeda, Quartier Azli - Marrakech, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour LA PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DES ELEVES INTERNES DU LYCEE QUALIFIANT HASSAN II - MARRAKECH EN LOT UNIQUE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de Mr. le directeur du lycée qualifiant Hassan II sis à Rue Cadi Ayad, quartier Elvernage - Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Cautionnement Provisoire	Estimation des coûts de la prestation en dirhams TTC	
	Minimale	Maximale
25 000,00 Vingt cinq mille Dirhams	628320,00 Six cent vingt huit mille trois cent vingt Dirhams et 00 Centimes	942480,00 Neuf cent quarante deux mille quatre cent quatre-vingt Dirhams et 00 Centimes

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de Mr. le directeur du lycée qualifiant Hassan II à l'adresse précitée ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°1982-21 du 9 Joumada 1 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics et des garanties prévisionnelles, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 30 du règlement de la consultation.

N° 3668/PA

Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

ANNULER	PARTIE ANTÉRIEURE	BOURRÉ	LETTRES DE NASR	FIN D'ANNÉE	FILLE DE JOIE	DEUXIÈME NOTE	CUBE ALTIER	SUJET
					RELATION PRISE DE BÈC			
BLOUSE COURTE							CONTRIBUTION FORCÉE	EN DEHORS SYMBOLE DE L'OR
EN AOÛT			ABANDONNER	EN GRÈCE		DÉGÉNÉRÉ		
CADUC				EN OSMOSE	QUI N'EST PAS BLANCHI			NOM DE GUERRE
					ESPIÈGLERIE	ABÎMÉ	CUBE ROMAINS	
C'EST TOUT UN MONDE	TRAMER	ÉDIFICE						VAÏNC
				ANCIEN	ADOUÇIT			
TALENTS		CONSERVATEUR			ABRÉGÉ DU LATIN POSSÉSSIF			QUOTE-PART
		SORTIE				BRAME À LA MODE	FIN DE VERBE HYMNE	
MÉTAL		RADIUM		ORIGINAIRE DE RIO DE JANEIRO				
			ARTICLE		SIGNATURE			
SHOOT DISTINGUÉ					SYMBOLE DU NEON		FORME D'ÊTRE	

Solution mots flechés d'hier

FINALE LACINA	A	PASSÉ	FIN	ANCIEN	ONCLE	O	BOULEVARD DE CAEN	O	HÔTEL PRONON	ASPIRANT CHEF
	AB	ONNÉ			PARIA					
EN	R	B	DU	OUSTE						
EST	I	S		T						
PURIFICATION	T	ORER		RO						
	C	E	L	E	AU					
PUNISSANT DES BOIS	E	V		Y						
BALANCE	H	E	T	E	R	O	P	T	E	R
	D	E	N	O	N	C	E			
ALLIÉE	I	A	C							
	A	C	O	N						
PESONNE	T	I	T	R	A	G	E			
FIN D'ANNÉE	E	E								

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benrabia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouafly
Mouad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Aïcha Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezziar

Service technique
Khadija Sati (Responsable)
Myriem Rebane
Khadija Hlalali
Hafid Bouzarruata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmaridi

Révision
Abdelouassim Warrach
Secrétaire
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Lazrak
Correspondants
Ahmedou El Katab (Lalyoune)
Abdelali Khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Selhouan
Khali Benmoussa

Adresse de la Rédaction
33, Rue Aziz Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail
liberation@libe.ma
Téléphone
0522 63 94 04

Fax de la rédaction:
0522 62 09 72

Service annonces et publicité
E-mail:
annonces@libe.ma

Youssef El Gaba
Mourad El Youssefi
Loubna Bughdadi
Latifa Mouarab
Rkia Ait Dohman
Sihem Zater
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^e Etage - Casablanca
Tél: 0522 31 00 62
0522 62 32 32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31 28 30

Imprimerie
Les Editions Maghébines

Distribution
SAPRESS
Dossier de presse:
130/04

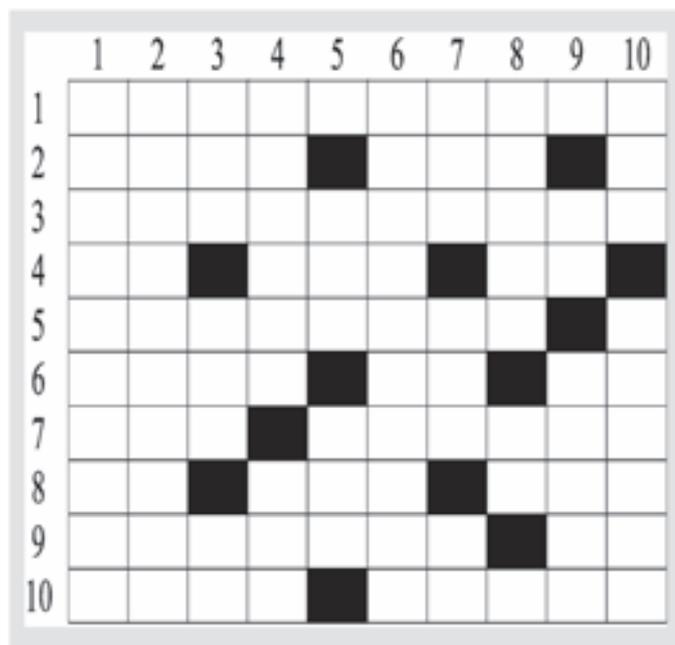
Site web:
www.libe.ma

Facebook
Libération

Twitter
Libe Maroc

Logo OJD MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Science des sources thermales
- 2- Roche en fusion - Artère
- 3- Egrement
- 4- Génisse - Porte charge - Tableau
- 5- Peu raffiné
- 6- Lisère - Tête de liste - Article espagnol
- 7- Précis - Basané
- 8- Sans effets - Cambriolage - Lentille
- 9- Injecté de sang
- 10- Crochet - Laminé

VERTICALEMENT

- 1- Criée sur les toits
- 2- Cultivateurs
- 3- Petit if - Manche - Carte
- 4- Valeur - Existence
- 5- Monarque - Veine
- 6- Calme
- 7- Institut de France - Avant les autres - Coordonnant
- 8- Elle court Paris - Se le suit
- 9- Alternative - Déambuler
- 10- Fameux espion - Ajustée

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

	1	7	8			2		9
4	3		2			5		8
		6						4
9	4		7	6				
7			5		8			6
			4	2		3	1	
6				7				
3	9		5			4	7	
1	2			6	9	5		

Moyen

9	2					8		
		1	6				9	3
							2	
2	4	8			1		7	6
			7	4	6			
6	3	2				9	1	4
	8							
1	6				5	2		
		2					3	5

Difficile

3	6	9						8
				8	4			
1		4		6				
	1					3	4	
		5			8			
7	6					1		
		7		1			9	
	8	6						
9				4	2	5		

Expert

	6					4		
		4			7			5
		8		5				9
			7					
4	3	8	6	2	5		9	
				4				
	9		1		6			
1			9			3		
		7						2

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

2	1	4	5	9	8	3	7	6
6	3	5	1	4	7	2	8	9
8	9	7	6	3	2	1	5	4
3	4	2	8	6	5	9	1	7
7	6	8	2	1	9	4	3	5
1	5	9	4	7	3	6	2	8
5	7	3	9	2	4	8	6	1
9	2	6	7	8	1	5	4	3
4	8	1	3	5	6	7	9	2

Moyen

2	4	8	1	5	3	7	6	9
3	9	5	6	7	4	8	2	1
7	1	6	2	9	8	3	4	5
5	6	3	8	4	2	9	1	7
4	7	9	5	3	1	6	8	2
1	8	2	7	6	9	5	3	4
9	5	1	3	2	6	4	7	8
6	2	4	9	8	7	1	5	3
8	3	7	4	1	5	2	9	6

Difficile

4	1	6	2	9	3	7	8	5
3	7	9	8	6	5	1	4	2
5	8	2	1	4	7	9	6	3
2	4	3	6	7	8	5	1	9
8	9	1	3	5	4	2	7	6
6	5	7	9	1	2	8	3	4
1	6	4	5	8	9	3	2	7
7	2	5	4	3	1	6	9	8
9	3	8	7	2	6	4	5	1

Expert

1	3	6	4	2	7	5	8	9
9	5	4	3	6	8	1	7	2
7	8	2	5	1	9	4	6	3
8	1	5	6	9	3	2	4	7
2	4	3	1	7	5	8	9	6
6	9	7	8	4	2	3	5	1
5	6	8	9	3	1	7	2	4
4	7	1	2	8	6	9	3	5
3	2	9	7	5	4	6	1	8

Emploi: La 27^{ème} édition du Forum Horizons Maroc se tiendra le 4 juin à Paris

La 27^{ème} édition du Forum Horizons Maroc (FHM), rendez-vous incontournable pour l'emploi au Maroc, se tiendra le 04 juin 2023 à Paris, sous le thème "Elargissez vos horizons, visez l'Afrique".

Porté par les membres de l'Association des Marocains aux grandes écoles (AMGE-Caravane), ce forum offre une réelle opportunité aux jeunes diplômés et aux cadres résidant en France souhaitant s'insérer professionnellement au Maroc, indique un communiqué des organisateurs.

L'événement, qui fêtera cette année ses 27 ans d'existence, permet aux participants de découvrir un nouvel environnement de travail et d'envisager des opportunités d'emploi et d'investissement au Royaume, précise la même source.

Pour la quatrième année consécutive, le FHM mettra l'Afrique à l'honneur en invitant plusieurs entreprises du continent, rapporte la MAP. "L'objectif est de faciliter leur rencontre avec des étudiants, des jeunes diplômés et des cadres à la recherche de nouvelles opportunités professionnelles", note le communiqué.

Cette année, le forum se tiendra en présentiel, offrant ainsi la possibilité aux professionnels de toutes nationalités d'établir des contacts avec des entreprises marocaines et africaines, tout en découvrant les opportunités d'emploi et d'investissement qu'elles proposent.

Le jour du forum, de nombreuses opportunités de stages et d'emploi seront disponibles, d'après la même source, ajoutant que les entreprises présentes auront ainsi l'opportunité exceptionnelle de bénéficier d'un vivier de talents comprenant de jeunes diplômés et des cadres formés dans les écoles et universités les plus prestigieuses de France.

Considéré comme une plateforme de lancement vers le continent africain, le FHM, rencontre annuelle à Paris dédiée aux professionnels de tous les domaines, réunit chaque année plus de soixante entreprises et des centaines de responsables des ressources humaines, accueille 2.000 visiteurs et facilite la tenue de 500 entretiens.

Au-delà de sa vocation de forum de recrutement, le FHM proposera également plusieurs ateliers thématiques et une conférence de clôture qui traitera la transition énergétique au Maroc.

La CIMR rassure sur sa santé financière et sur la pérennité de son régime

L'heure est à la détente du côté de la Caisse interprofessionnelle marocaine de retraite (CIMR) qui confirme non sans une certaine assurance et fierté la pérennité de son régime.

La CIMR rassure sur sa santé financière en considération des résultats financiers et du bilan actuariel au titre de l'exercice 2022 présentés lors d'une rencontre tenue vendredi 19 mai à son siège social.

En effet, en dépit d'une conjoncture difficile, la Caisse interprofessionnelle a affiché une bonne santé financière, confirmant - si besoin est - la résilience de la CIMR dans un marché financier pas toujours évident.

Selon les données présentées par le top management, le solde de provisions techniques a atteint 77.017 millions de dirhams durant l'exercice écoulé, contre 72.953 millions de dirhams une année auparavant.

Lequel solde, qui constitue la réserve de prévoyance plus provision mathématique relative à la capitalisation et aux prestations échues et non payées, a ainsi affiché une progression de 5,6% par rapport à l'année 2021, comme l'a indiqué le président directeur général de la CIMR, Khalid



Cheddadi, précisant que les résultats présentés au cours de cette rencontre ont été confirmés par les différentes études actuarielles réalisées par la Caisse et certifiées par le cabinet d'actuariat indépendant Deloitte Conseil.

Comme il l'a également indiqué au cours de cette rencontre, la société a en outre « enregistré un excédent d'exploitation de la période, hors provision mathématique relative à la capitalisation de 4,047 millions de dirhams, par rapport à l'exercice précédent qui enregistrait un résultat de 5,957 millions de dirhams ».

L'autre signe de la bonne santé du CIMR : la progression du nombre des actifs cotisants durant 2022.

Selon la Caisse interprofes-

sionnelle, l'année écoulée a vu l'enregistrement de 510 nouveaux adhérents au profit de 6 499 affiliés.

Sachant, par ailleurs, que le nombre des affiliés à la CIMR a diminué de -2,44%, atteignant un effectif global de 716.382 (répartis entre actifs cotisants, au nombre de 409.354 et ayants droit, au nombre de 307.028), le nombre d'actifs cotisants a réalisé un bond de 4,98% par rapport à 2021, a-t-on souligné ajoutant que le total des personnes ayant bénéficié d'une prestation de la part de la Caisse a atteint un effectif de 197.970 durant l'année écoulée.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille CIMR était estimé à 81.22 milliards de dirhams en valeur de marché. Selon tou-

jours la Caisse, les produits du nets du patrimoine ont atteint la valeur de 1 065 millions de dirhams au terme de l'année 2022 contre 3.421 millions de dirhams en 2021, accusant ainsi un recul de 68,8%.

D'après son Président directeur général, la CIMR comptait l'année dernière 7793 entreprises adhérentes, 409.354 affiliés actifs cotisants, 307.028 ayants droit et 197.454 retraités.

De leur côté, les contributions avaient atteint 9,8 milliards de dirhams contre 6,4 MMDH pour les pensions servies.

Soulignons enfin que dans la continuité de sa politique de modernisation et de diversification de ses canaux de communication, la CIMR a lancé une nouvelle application mobile dénommée « MyCIMR ». Destinée à améliorer la communication avec les affiliés de la caisse, cette nouvelle plateforme permet à ces derniers « de consulter leur compte personnel et de gérer à distance leurs opérations en toute simplicité et sécurité pour les aider à mieux préparer leur retraite ».

Selon les explications de Khalid Cheddadi, MyCIMR permet aux affiliés de consulter leur livret individuel et de connaître le détail de leurs droits, de réaliser des simulations de pension, ou encore de gérer leurs cotisations (modalités de prélèvements, versements exceptionnels...) lorsqu'il s'agit d'un affilié adhérent à titre individuel. En 2022, la CIMR a par ailleurs doté son portail (www.cimr.ma) d'une nouvelle fonctionnalité destinée à garantir un meilleur accueil au niveau des agences régionales de la caisse. Les retraités et futurs retraités de la CIMR peuvent ainsi prendre en ligne un rendez-vous avec un conseiller retraite.

Alain Bouithy



En progression de 5,6%, les provisions techniques ont atteint plus de 77 milliards de dirhams à fin 2022

Forte affluence au Salon "Al Omrane Expo Marocains du monde" à Bruxelles

Le Salon "Al Omrane Expo Marocains du monde", lancé officiellement samedi à Bruxelles par la ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, Fatima Ezzahra El Mansouri, a connu une forte af-

fluence des membres de la communauté marocaine installée en Belgique, venus découvrir l'offre diversifiée en habitat mise en place par ce groupe.

L'organisation de ce salon international itinérant s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour mettre en oeuvre les Hautes instructions Royales visant à accorder une attention particulière aux Marocains du monde, en vue de faciliter leur contribution au développement de leur mère patrie et leur garantir l'accompagnement nécessaire et les meilleures conditions de succès pour leurs projets d'investissement.

Dans une déclaration à M24, la chaîne d'information en continu de la MAP, Mme El Mansouri a indiqué que sa présence à Bruxelles traduit la volonté de garder un contact permanent avec les membres de la communauté marocaine résidant à l'étranger et d'être à l'écoute de leurs attentes et leurs besoins, notamment en matière de logement.

Elle a relevé que le secteur de l'immobilier attire 72% des investissements des Marocains résidant à

l'étranger dans leur pays d'origine, d'où l'importance d'accompagner les investisseurs MRE, en application des Hautes orientations de SM le Roi Mohammed VI.

La ministre a, en outre, mis l'accent sur les efforts déployés par le gouvernement afin de permettre à l'ensemble des Marocains, toutes catégories sociales confondues, d'accéder à un logement décent, affirmant qu'un nouveau programme de soutien direct à l'acquisition de logements sera adopté prochainement, ce qui permettra aux citoyens ne disposant pas encore de logement d'acquiescer un bien.

De son côté, Khalil Khouljani, Marocain résidant en Belgique, a souligné l'importance de ce salon, compte tenu de l'offre immobilière diversifiée et adaptée aux MRE qui y est présentée par le groupe Al Omrane, une institution "citoyenne et crédible".

Cette crédibilité est fondée sur la qualité de l'offre, les facilités de paiement et les garanties offertes par le groupe Al Omrane à ses



clients installés à l'étranger, afin de leur permettre d'acheter un bien immobilier dans les meilleures conditions, a-t-il estimé.

Dans le même sens, Mokhtar Abdelkader, membre de la communauté marocaine en Belgique, a affirmé que les offres immobilières présentées lors de ce salon encouragent les Marocains de Belgique à acquiescer un logement au Maroc et à investir dans le secteur immobilier dans leur pays d'origine.

L'édition 2023 d'"Al Omrane Expo Marocains du Monde", qui a

démarré avec son étape nord-américaine à Montréal du 5 au 7 mai, a fait escale à Bruxelles (Belgique) du 19 au 21 mai, avant de se rendre à Milan en Italie du 23 au 25 juin, puis à Madrid en Espagne du 13 au 14 octobre, avant de finir à Paris en France du 17 au 19 novembre 2023.

Cette édition est également placée sous le signe de la territorialité à travers la mise à l'honneur, pour chaque étape, d'une région du Royaume, en mettant particulièrement en avant ses potentialités et spécificités.



Le secteur de l'immobilier attire 72% des investissements des Marocains résidant à l'étranger dans leur pays d'origine

Défis et attentes du secteur du plastique et de l'emballage mis en lumière à Casablanca

Les défis et les attentes du secteur du plastique et de l'emballage ont été mis en lumière lors d'une rencontre organisée récemment à Casablanca, par Global Fairs and Events, déléguée par la Fédération marocaine de plasturgie (FMP).

Placé sous le thème « La plasturgie au cœur des alliances industrielles innovantes », cet événement a réuni des acteurs clés de l'industrie, notamment le Docteur Nabil Souaf, directeur de la Fédération marocaine de plasturgie, Ben El Arroubia Ahmed, DG de Nanoplast-Industrie et responsable des séminaires scientifiques de Plast & Pack Expo et Mme Ikram Ettis, DG de Global Fairs and Events.

Au cours de cette rencontre dont l'objectif principal était de promouvoir une plus grande intégration en faveur de produits « 100% Made in Morocco », les intervenants ont abordé des sujets tels que l'innovation technologique, la durabilité, la gestion des déchets plastiques et les opportunités de collaboration au sein de l'industrie.

Cet événement a constitué une plateforme cruciale pour réunir les principaux acteurs de l'industrie du plastique et du packaging. Il fut l'occasion pour les médias conviés présents à cette conférence d'obtenir des informations supplémentaires sur les initiatives et les projets en cours dans le domaine de la plasturgie. Il a ainsi favorisé la collaboration et l'échange d'idées en vue de renforcer l'économie marocaine et de promouvoir un avenir durable pour le secteur

de la plasturgie.

Pour rappel, la Fédération marocaine de plasturgie organise concomitamment la 9ème édition du PlastExpo - Salon international du plastique, de caoutchouc, des composites et de pétrochimie- et la 4ème édition du PackExpo (Salon international du packaging, de l'impression et de la logistique de proximité).

Précisons que ces deux rendez-vous se tiendront du 07 au 10 juin 2023 au Parc des expositions Mohammed VI à El Jadida - Maroc, sous l'égide du ministère de l'Industrie et du Commerce et avec l'appui de l'Agence marocaine de développement des

investissements et des exportations (AMDIE) et en partenariat avec la CGEM.

Outre les acteurs locaux de la plasturgie et du packaging, des industriels venant d'autres pays y prendront également part, affirme la FMP qui a entamé des contacts avec les représentations commerciales et économiques des ambassades étrangères partenaires installées au Maroc à cette fin.

Selon les organisateurs, des exposants de 30 pays sont attendus avec pas moins de 350 acteurs nationaux et internationaux avec un volume de visitorat professionnel attendu dépassant les 20.000 personnes.

A souligner que deux pays partenaires

seront à l'honneur lors de cette édition, il s'agit de l'Italie représentée par l'Association des constructeurs de machines pour le plastique et le caoutchouc (AMAPLAST) et du Portugal représenté par l'Association portugaise des industriels du plastique (APIP).

Il sied de préciser que tous les contacts pris dans ce cadre ont été précédés par plusieurs actions. En l'occurrence, la signature de la convention-cadre pour le sourcing local en emballage du secteur agroalimentaire intervenue le 20 juin 2022, en présence du ministre de l'Industrie, Ryad Mezzour, du président de la FENAGRI et de plusieurs autres fédérations partenaires.

Rappelons également qu'une autre convention spécifique sourcing local en produits de la plasturgie a été signée à l'occasion pour substituer l'importation des emballages plastiques dans un objectif de renforcer la souveraineté et l'autonomie de l'industrie marocaine.

Par ailleurs, des conventions pour le développement de l'investissement au Maroc et à l'étranger ont été signées avec plusieurs représentations sectorielles lors du Plastics Summit - Global Event 2022 en octobre 2022 et de la 10ème édition du Forum-exposition de la plasturgie qui a été organisée en juin 2022 sous l'égide du ministère de l'Industrie et du Commerce, en partenariat avec la CGEM, et avec le sponsoring de la Société nationale d'électrolyse et de pétrochimie (SNEP) et le soutien de l'Agence marocaine de développement de l'investissement et des



Festival "Afrique du Rire"

Des humoristes africains enchantent le public de la capitale sénégalaise

Après une interruption de deux ans en raison de la pandémie de Covid-19, les humoristes du Festival "Afrique du Rire" ont renoué, samedi soir, avec le public de la capitale sénégalaise Dakar, dans le cadre de la quatrième édition de cette importante manifestation humoristique itinérante.

Placée sous le Haut Patronage de S.M le Roi Mohammed VI, la quatrième édition de ce festival, qui est devenu un rendez-vous très prisé par un public assoiffé des belles prestations des artistes et comédiens africains, a été marquée par la présence de plusieurs ambassadeurs africains, dont l'ambassadeur de S.M le Roi au Sénégal, Hassan Naciri, accompagné des membres de l'ambassade.

Après les étapes de Casablanca, Rabat, et Abidjan, les humoristes se sont succédé sur scène au théâtre Daniel Sorano de Dakar, dont le Maroc-Ivoirien Tahar Lazrak, alias Oualas, pour gratifier un public hétéroclite d'un défilé de sketches époustouflants, dignes de l'écho de ce projet artistique porté par des humoristes invités.

Ambiance de folie, public en effervescence, composé notamment de Sénégalais, Marocains, Ivoiriens, entre autres nationalités africaines et étrangères, la capitale sénégalaise avait rendez-vous avec un spectacle comique interprété par des comédiens venant de plusieurs pays africains, notamment le Maroc, le Sénégal, la Côte d'Ivoire



et la Guinée.

Durant environ 3 heures, ces humoristes africains ont abordé, dans une ambiance de joie et d'hilarité des sujets liés au continent africain, avec une bonne dose d'humour.

Dans une déclaration à la MAP, Oualas, organisateur de ce premier festival du genre en Afrique, a fait part de sa satisfaction suite au grand succès remporté par cette quatrième édition durant toutes ses étapes, soulignant que ce festival a pour but de rassembler des artistes de renom venus de

toute l'Afrique pour faire rire le public.

"On est très heureux et fiers de voir que le Festival "Afrique du Rire" continue d'être aimé et apprécié par le public africain", s'est-il félicité, précisant qu'il s'agit d'un festival africain "qui a pour premier objectif de mettre l'Afrique à la lumière et de mettre en valeur notre continent".

"Après l'arrêt de cette manifestation africaine pour deux ans à cause du Covid-19, nous avons pu relancer le festival africain et on s'est rendu compte qu'il y avait un réel engoue-

ment parce que nous avons fait à guichets fermés les quatre dates de cette édition", a dit le comédien maroc-ivoirien.

"Je voudrais du fond du cœur dire un grand merci à S.M le Roi Mohammed VI qui a bien voulu placer ce festival sous son Haut patronage mais qui a surtout dessiné pour beaucoup d'entre nous le chemin à suivre, parce qu'on a compris aujourd'hui qu'il faut se tourner vers l'Afrique, rester sur notre continent et développer notre continent dans tous les secteurs".

Par ailleurs, il a fait savoir que la particularité de cette édition est d'être revenue après deux ans d'interruption due au Covid-19, mais surtout d'avoir eu des têtes d'affiches drôles et sympathiques, venant des quatre coins du continent, et qui ont accepté de monter sur scène pour contribuer au succès de ce festival africain, notant que toute l'Afrique dans sa splendeur, sa diversité et ses couleurs a été présente sur scène.

A travers les différents sketches, le festival transmet des messages très puissants et traite également des sujets et des problèmes relatifs au continent africain, a-t-il expliqué.

Oualas, est un humoriste maroc-ivoirien. Né au Maroc, il a grandi en Côte d'Ivoire où il bénéficie d'une forte notoriété. En 2017, il décide de fonder l'Afrique du Rire, un festival itinérant qui a pour but d'établir "un trait d'union entre les peuples".

Le "Made in Africa" vu par des experts africains du secteur des ICC

Des acteurs africains du secteur des industries culturelles et créatives (ICC) ont apporté leurs regards sur le "Made in Africa", lors d'une table ronde organisée samedi à la Villa des Arts de Rabat, à l'occa-

sion de la 8ème édition du Festival MOCA.

Les panélistes ont débattu des opportunités et des enjeux du "Made in Africa" et des perspectives de ce concept ainsi que des obstacles et défis qui entravent l'éman-

ciation du continent sur les plans culturel et créatif.

Soulignant l'importance d'investir dans la culture et de soutenir les efforts de valorisation, de promotion et de diffusion de l'art, les panélistes et acteurs du secteur ont exprimé le besoin de créer des espaces dédiés à l'exposition des œuvres culturelles.

Ils ont également relevé la nécessité de "repenser l'histoire et de changer les thèses", appelant à une prise de conscience générale par rapport à la valeur ajoutée que génère le travail artistique et à faciliter la circulation des savoir-faire africains.

A cet égard, des acteurs du secteur des ICC ont retracé leurs parcours professionnels respectifs afin de donner des exemples concrets de création d'écosystèmes culturels qui fédèrent les jeunes artistes et apportent une valeur ajoutée sur le plan économique et social au niveau des communautés qu'ils impactent au quotidien.

"L'art nourrit l'intellect", ont-ils insisté, tout en plaidant pour la décentralisation de l'action artistique et son accompagnement

sur le plan de la communication, ainsi que pour la diffusion des arts africains sur de nouveaux marchés et pour la mise de l'identité africaine au cœur de cette dynamique.

Par ailleurs, les panélistes ont plaidé pour le développement d'un cadre juridique pour les artistes, la réglementation du secteur et le changement des mentalités à travers l'éducation et la formation afin de valoriser l'art et la culture en tant que facteurs de développement socio-économique.

Organisée du 18 au 21 mai à Rabat, la 8ème édition du Festival MOCA s'est tenue sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en partenariat avec les Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLUA), le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, la ville de Rabat ainsi que la Fédération des industries culturelles et créatives de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), les Fondations Hiba et Al Mada, et avec le soutien du président de la Fondation nationale des musées, Mehdi Qotbi.



40 films au 2^{ème} Festival international du cinéma indépendant à Casablanca

Bouillon de culture

“Motherland African”

Le Maroc a brillé de mille feux lors du Festival «Motherland African», un événement culturel qui s'est tenu du 19 au 21 mai dans la ville australienne de Liverpool pour mettre en avant la richesse et la diversité du continent africain.

Lors de cette première édition du festival, l'artisanat marocain, le caftan et la cuisine traditionnelle ont été à l'honneur, permettant aux visiteurs de découvrir la richesse de la culture marocaine. L'artisanat marocain, connu pour son raffinement et son authenticité, a été représenté de la plus belle manière lors du festival. Les visiteurs ont pu découvrir le savoir-faire exceptionnel des maîtres artisans marocains, qui ont su préserver les techniques ancestrales tout en apportant une touche de modernité à leurs œuvres.

Le caftan marocain, symbole d'élégance et de finesse, a également été mis en avant lors du festival, suscitant l'admiration des visiteurs. Les stands gastronomiques marocains ont, quant à eux, émerveillé les visiteurs qui ont pu savourer les délices d'un art culinaire qui se distingue par son authenticité et sa générosité. La participation marocaine au festival s'inscrit dans le cadre de l'engagement de la communauté marocaine établie en Australie en faveur de la promotion de la culture de la mère-patrie et du rayonnement de la civilisation du Royaume dans le pays continent.

L'ambassadrice du Maroc en Australie, Mme Wassane Zailachi, a salué la participation active de la communauté marocaine qui a su, a-t-elle dit, présenter fièrement les traditions marocaines au public australien.



La deuxième édition du Festival international du cinéma indépendant (FICIC) aura lieu du 2 au 7 juin prochain à Casablanca avec la participation de 40 films de différents pays.

Les films prenant part à cette édition ont été sélectionnés selon des critères cinématographiques minutieux par un jury de renom, selon les organisateurs.

Quelque 12 longs métrages sont en lice dans la compétition officielle. Ces films sont produits par 16 pays, à savoir la France, l'Espagne, l'Allemagne, le Canada, la Géorgie, la Russie, le Portugal, l'Iran, le Qatar, l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, la Syrie, le

Liban, la Palestine, outre le Maroc pays hôte.

Ils vont concourir pour remporter sept prix, en l'occurrence le Grand prix "Anfa d'or" et les prix du jury, de réalisation, du scénario et des meilleurs rôles féminin et masculin, outre le prix spécial du festival.

Le jury, présidé par le producteur français Alain Depardieu, comprend la cinéaste allemande Karin Schell, le réalisateur français, Manuel Sanchez, l'écrivaine Ghita El Khayat et le réalisateur marocain Lahcen Zinou.

Le festival prévoit aussi une compétition dédiée aux courts métrages avec la par-

ticipation de 16 films, outre des spectacles et des projections de 12 films documentaires.

S'agissant de la compétition dédiée aux courts métrages, le jury est présidé par la réalisatrice marocaine Khaoula Asbab Benomar qui sera assistée par la critique de cinéma Judith et l'artiste Sanaa Assif.

La 2ème édition du Festival international du cinéma indépendant sera marquée aussi par un colloque sur l'expérience des frères Derkaoui et deux master class animés par le producteur Alain Depardieu et le réalisateur Manuel Sanchez, outre une session de formation pour aider les jeunes réalisateurs à produire leurs premiers films.

Les sites archéologiques de la région Casablanca-Settat n'ont pas encore révélé tous leurs secrets en termes de découvertes

Les sites archéologiques de la région Casablanca-Settat n'ont pas encore révélé tous leurs secrets en termes de découvertes, ont affirmé, des chercheurs et experts lors d'un colloque, organisé vendredi dans la capitale économique, mettant en avant le riche patrimoine architectural de la région.

Lors de cette rencontre scientifique, initiée dans le cadre du 2ème forum régional du patrimoine qui se tient du 11 au 20 mai par la conservation régionale du patrimoine culturel, ils ont souligné que ces sites sont de nature à favoriser d'autres découvertes et révéler davantage d'informations sur l'histoire de cette région du Royaume.

A cet égard, le président du Centre d'études et de recherches sur le patrimoine Maroc-Lusita-

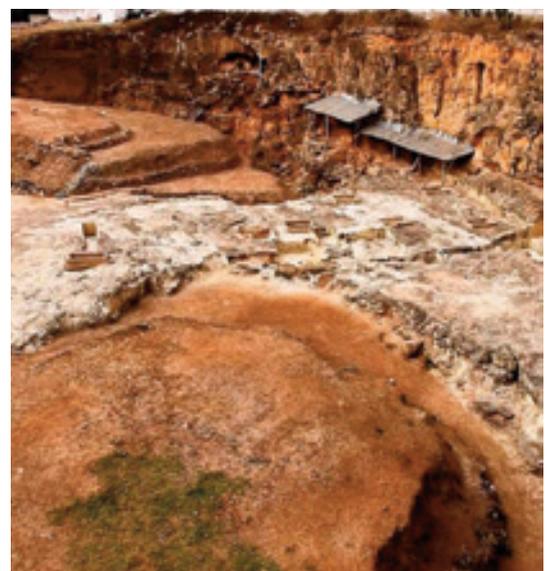
nien à El Jadida, Aboukacem Chebri, a présenté un exposé sur le patrimoine maroco-lusitanien commun dans différentes villes et régions du Royaume comme El Jadida, Azemmour, Safi, Essaouira et Agadir, notant que ce patrimoine s'illustre dans l'aspect architectural entre autres. Le chercheur s'est arrêté sur des données historiques se rapportant à la présence portugaise au Maroc et ses multiples manifestations tant sur le plan architectural que sur le mode de vie des citoyens marocains.

Pour sa part, le chercheur Abderrahim Mohib a souligné que la position géographique de la ville de Casablanca l'érige en réservoir archéologique riche, comme en témoigne le site paléontologique Ahl al Oughlam qui fait partie des plus anciens et riches sites arché-

logique en Afrique du Nord, outre les sites de Lissasfa et Thomas.

Et d'ajouter que la ville de Casablanca comprend plusieurs grottes dont la Grotte des Rhinocéros et la Grotte des Ours qui contiennent des restes humains et des ossements animaux, ce qui prouve une présence ancienne des humains et des carnivores dans cette région.

A cet égard, M. Mohib a mis l'accent sur les villes éparpillées qui ont constitué le noyau des grandes villes de la région comme Anfa-Casablanca, Fedala-Mohammedia, outre les mausolées des saints tels Abdellah Amghar à El Jadida, Moulay Bouchaïb à Azemmour, Sidi Allal Kairouani à Casablanca, les zaouias (zaouia tounsia) et les Kasbahs comme la Kasbah Boulaouane et la Kasbah Ismaïlia de Settat.



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE
Direction Régionale Rabat -Salé-Kenitra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT sur offres de prix N°04/2023

Le 06/07/2023 à 10h00 sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction Régionale du Ministère de la Santé et de la protection sociale à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Fourniture et installation de matériel et mobilier de bureau et couchage destinés au nouveau CHP de Kenitra relevant de direction régionale de la santé et de la protection sociale Région Rabat-Salé -Kenitra en trois lots séparés :

Lot n°1 : mobilier de bureau
Lot n°2 : matériel de bureau
Lot n°3 : couchage

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Direction Régionale, Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de:

Lot n°	Montant en lettre en DH	Montant en chiffre en DH
1	Cent mille	100 000.00
2	Deux mille	2000.00
3	Huit mille	8000.00

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de :

Toutes taxes comprises

Lot n°	Montant en lettre en DH	Montant en chiffre en DH
1	Sept million cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent	7 582 200.00
2	Soixante-neuf mille	69 000.00
3	Quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante	490 560.00

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 34 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics de l'Annexe du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 jourmada 1 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires notamment l'article 6 et l'article 41.
- le dépôt des dossiers des concurrents doit être obligatoirement par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les documentations exigées par le dossier d'appel d'offres doivent être déposées à la direction régionale Rabat Salé -Kenitra (service des marchés), Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad Rabat Avant 04/07/2023 à 16h30mn (Heure limite pour dépôt des documentations).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 3632/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Benslimane
Cercle de Benslimane
Caidat de Fdilate
Commune de Fdilate

Avis d'appel d'offres ouvert
N° :01/2023
(Séance publique)

Le : 21/06/2023 à 14h, il sera procédé, dans le bureau de Madame la présidente de la commune de Fdilate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour **TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PAR BORNES FONTAINES DES DOUARS RELEVANT DE LA COMMUNE FDLATE PROVINCE BENSUMANE (lot unique)**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés de la commune de Fdilate

Il peut également être téléchargé à partir du portail électronique des marchés : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé (30 000,00 DH) quatre-vingt-dix mille conformément aux conditions de l'annexe de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 jourmada 1 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 3 032 491,20 DH TTC trois million deux cent deux mille quatre cent quatre-vingt-neuf et 20 centimes toutes taxes comprises

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des

Articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique selon les conditions d'utilisation du portail des marchés publics et les dispositions des articles 10,11 et 12 de l'annexe de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 jourmada 1 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation y compris la copie certifiée conforme à l'original de certificat de qualification et de classification délivrée dans le cadre du système de qualification et de classification du Ministère de l'équipement et du transport répondant aux exigences suivantes :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
C	3	C1

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 de règlement de la consultation.

N° 3635/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE
Direction Régionale Rabat -Salé-Kenitra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT sur offres de prix N°06/2023

Le 15/06/2023 à 10h00 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction Régionale du Ministère de la Santé et de la protection sociale à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour **Achat et installation de mobilier médico-hospitalier et matériel médico-technique destiné au nouveau Centre Régional d'accompagnement et de prise en charge des troubles psychiatriques de la femme relevant de la Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale à la région de Rabat Salé Kenitra en 2 lots séparés.**

Lot n°1 : mobilier médico-hospitalier
Lot n°2 : matériel médico-technique

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Direction Régionale, Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de:

Lot n°	Montant en lettre en DH	Montant en chiffre en DH
1	Dix mille	10 000.00
2	Quinze mille	15 000.00

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de :

Toutes taxes comprises

Lot n°	Montant en lettre en DH	Montant en chiffre en DH
1	Sept cent cinquante-sept mille deux cent	757 200.00
2	Neuf cent quatre-vingt-seize mille	996 000.00

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148 et 149 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics et à l'Annexe du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 jourmada 1 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Direction Régionale du Ministère de la Santé et de la protection sociale à Rabat, Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les documentations exigées par le dossier d'appel d'offres doivent être déposées à la direction régionale Rabat Salé -Kenitra (service des marchés), Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad Rabat Avant 14/06/2023 à 16h30mn (Heure limite pour dépôt des documentations).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation

N° 3633/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE
Direction Régionale Rabat -Salé-Kenitra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°11/2023

Le 15/06/2023 à 11h00mn, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction Régionale de la Santé et de la protection sociale à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour **achat de réactif pour dosage thyroïdienne des adonatale et réactif de confirmation destiné à la direction régionale de la santé et de la protection sociale à la région de Rabat Salé Kenitra en 2 Lots séparés.**

Lot 1 : kit de dosage
Lot 2 : réactif de confirmation

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Direction Régionale de la santé et de la protection sociale, Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (en DH) :

Lot	Montant de la caution provisoire en lettre	Montant de la caution provisoire en chiffre
1	Quinze mille	15000
2	mille	1000

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de (en DH TTC) :

Lot	Montant en lettre	Montant en chiffre
1	Neuf cent quatre-vingt-quatre mille	984 000.00
2	Quarante-deux mille soixante-six	42066.00

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 et 148 du décret, N° 2-12-349 du 8 Ouadda 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics

Les candidats peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Direction Régionale du Ministère de la Santé et de la protection sociale à Rabat, Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

La documentation exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposée à la direction régionale de la santé et de la protection sociale à la région de Rabat Salé -Kenitra (service des marchés), Rue Zinia secteur 20 Hay Ryad Rabat Avant 14/06/2023 à 16h30mn (Heure limite pour dépôt des documentations).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 3634/PA

Royaume du Maroc



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 08/SE/2023

Le 15/06/2023 à 10 :00 heures ; il sera procédé, au sein de la direction provinciale de SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

OBJET	L'estimation des Coûts des Prestations en (Dhs TTC)		Caution Prévisionnelle (en dhs TTC)
	MIN EN DHS TTC	MAX EN DHS TTC	
LA PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DES INTERNATS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SAFI-ZONE N° :01	1 892 602,80 dhs TTC (Un million huit cent quatre-vingt-douze mille six cent deux Dirhams quatre-vingt Centimes TTC)	3 154 338,00 dhs TTC (Trois millions cent cinquante-quatre mille trois cent trente-huit Dirhams TTC)	60 000,00 dhs (Sixante Mille dirhams)

Selon Les dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires, le retrait et le dépôt des plis et des offres des concurrents sera obligatoirement par voie électronique à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du Règlement de la consultation.

Pour obtenir plus des informations sur le lieu des internats et l'état des matériels disponibles, les concurrents peuvent visiter avant la date d'ouverture des plis les locaux des établissements concernés par cet appel d'offres.

N° 3628/PA

Royaume du Maroc



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 09/SE/2023

Le 15/06/2023 à 11 :00 heures ; il sera procédé, au sein de la direction provinciale de SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

OBJET	L'estimation des Coûts des Prestations en (Dhs TTC)		Caution Prévisionnelle (en dhs TTC)
	MIN EN DHS TTC	MAX EN DHS TTC	
LA PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DES INTERNATS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SAFI-ZONE N° :02.	2 317 543,80 dhs TTC (Deux millions trois cent dix-sept mille cinq cent quarante-trois Dirhams quatre-vingt Centimes TTC)	3 862 573,00 dhs TTC (Trois millions huit cent soixante-deux mille cinq cent soixante-troize Dirhams TTC)	75 000,00 dhs (Septante dix Mille dirhams)

Selon Les dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires, le retrait et le dépôt des plis et des offres des concurrents sera obligatoirement par voie électronique à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du Règlement de la consultation.

Pour obtenir plus des informations sur le lieu des internats et l'état des matériels disponibles, les concurrents peuvent visiter avant la date d'ouverture des plis les locaux des établissements concernés par cet appel d'offres.

N° 3629/PA

Royaume du Maroc



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 11/SE/2023

Le 15/06/2023 à 15 :30 heures ; il sera procédé, au sein de la direction provinciale de SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

OBJET	L'estimation des Coûts des Prestations en (Dhs TTC)		Caution Prévisionnelle (en dhs TTC)
	MIN EN DHS TTC	MAX EN DHS TTC	
LA PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DES INTERNATS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SAFI-ZONE N° :04.	2 918 845,60 dhs TTC (Deux millions neuf cent dix-huit mille huit cent quarante-cinq Dirhams soixante Centimes TTC)	4 864 772,00 dhs TTC (Quatre millions huit cent soixante-quatre mille sept cent soixante-deux Dirhams TTC)	55 000,00 dhs (Cinquante cinq mille Dirhams)

Selon Les dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires, le retrait et le dépôt des plis et des offres des concurrents sera obligatoirement par voie électronique à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du Règlement de la consultation.

Pour obtenir plus des informations sur le lieu des internats et l'état des matériels disponibles, les concurrents peuvent visiter avant la date d'ouverture des plis les locaux des établissements concernés par cet appel d'offres.

N° 3631/PA

Royaume du Maroc



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 10/SE/2023

Le 15/06/2023 à 14 :30 heures ; il sera procédé, au sein de la direction provinciale de SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

OBJET	L'estimation des Coûts des Prestations en (Dhs TTC)		Caution Prévisionnelle (en dhs TTC)
	MIN EN DHS TTC	MAX EN DHS TTC	
LA PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DES INTERNATS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SAFI-ZONE N° :03.	2 313 878,60 dhs TTC (Deux millions trois cent treize mille huit cent soixante-dix-huit Dirhams soixante Centimes TTC)	3 856 496,60 dhs TTC (Trois millions huit cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-seize Dirhams soixante Centimes TTC)	75 000,00 dhs (Septante quinze Mille dirhams)

Selon Les dispositions de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires, le retrait et le dépôt des plis et des offres des concurrents sera obligatoirement par voie électronique à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du Règlement de la consultation.

Pour obtenir plus des informations sur le lieu des internats et l'état des matériels disponibles, les concurrents peuvent visiter avant la date d'ouverture des plis les locaux des établissements concernés par cet appel d'offres.

N° 3630/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale,
 de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Casablanca - Settat
 Direction provinciale d'El Jadida

APPEL D'OFFRES AU « RABAIS OU A MAJORATION »
N° : 091/INV/2023

Le 19/06/2023 à 18H, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El Jadida, 1 rue Victor Hugo El Jadida 24000, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres AU « RABAIS OU A MAJORATION », comme suit :

Objet	Cautions provisoires	Estimation En Dirhams TTC
TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE L'INTERNAT DU LYCEE COLLEGIAL EL MASSIRA A LA COMMUNE TERRITORIALE OULED FRIE, PROVINCE D'EL JADIDA.	29 000,00 DHS Vingt Mille Dirhams	1 303 818,00 DHS Un million Trois Cent Trois Mille et Huit Cent Dix Huit Dirhams.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction provinciale d'El Jadida, Service Constructions, Equipements et Patrimoine, Bd Ibn Toumert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du Transport

Secteur	Qualifications exigées	Classes
A	AS	4

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale d'El-Jadida.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 3636/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale,
 de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Casablanca - Settat
 Direction provinciale d'El Jadida

APPEL D'OFFRES AU « RABAIS OU A MAJORATION »
N° : 101/INV/2023

Le 19/06/2023 à 11 H, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El Jadida, 1 rue Victor Hugo El Jadida 24000, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres AU « RABAIS OU A MAJORATION », comme suit :

Objet	Cautions Provisoires	Estimation En Dirhams TTC
TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE L'INTERNAT DU LYCEE QUALIFIANT ABDELLAH EL AROUJ A LA COMMUNE TERRITORIALE OULED ZIO, PROVINCE D'EL JADIDA.	15 000,00 DHS Quinze Mille Dirhams	975 794,00 DHS Neuf Cent Soixante Seize Mille Sept Cent Quatre Vingt Dix Dirhams.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction provinciale d'El Jadida, Service Constructions, Equipements et Patrimoine, Bd Ibn Toumert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du Transport

Secteur	Qualifications exigées	Classes
A	AS	4

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale d'El-Jadida.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 3637/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région El-Haut-Atlas
 Direction Provinciale de Marrakech

Avis rectificatif relatif aux appels d'offres n°7 INV2023, 9INV2023, 10 INV2023 et 11 INV2023

Il est porté à la connaissance du public que les appels d'offres n°7 INV2023, 9INV2023, 10 INV2023 et 11 INV2023 ont été rectifiés comme suit:
 La date d'ouverture des plis est reportée au 06/06/2023 comme suit

AO N°	Date	Heure AO	OBJET
7 INV2023	06/06/2023	10h00mn	Travaux d'entretien et de réhabilitation de 36 établissements d'enseignement primaire et S/Secrlevant de la direction du Men Khourbga
9 INV2023		10h30mn	travaux d'entretien et réhabilitation dans 10 lycées collégiels la direction de Khourbga
10 INV2023		11h00mn	travaux d'entretien et réhabilitation dans 4 lycéesqualifiants relevant de la direction de Khourbga
11 INV2023		11h30mn	Travaux d'entretien et de réhabilitation de 49 établissements d'enseignement primaire et S/S relevant de la direction du Men Khourbga

-Le cautionnement provisoire, doit être déposé sous format électronique au portail des marchés publics conformément à l'art 14 de l'arrêté N°1982-21 du 14 Décembre 2021 du MEF.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics ainsi qu'à l'arrêté du MEF N°1982-21 du 14 Décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les candidats doivent :
 Déposer leurs dossiers par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le reste des conditions de la concurrence n'a pas subi de changement

N° 3639/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale,
 de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Casablanca - Settat
 Direction provinciale d'El Jadida

APPEL D'OFFRES AU « RABAIS OU A MAJORATION »
N° : 111/INV/2023

Le 19/06/2023 à 15 H, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El Jadida, 1 rue Victor Hugo El Jadida 24000, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres AU « RABAIS OU A MAJORATION », comme suit :

Objet	Cautions Provisoires	Estimation En Dirhams TTC
TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DE L'INTERNAT DU LYCEE QUALIFIANT SIDI SMAÏL A LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI SMAÏL, PROVINCE D'EL JADIDA.	17 500,00 DHS Dix Sept Mille Cinq Cent Dirhams	1 157 289,60 DHS Un Million Cent Cinquante Sept Mille Deux Cent Quatre Vingt Neuf Dirhams et 60 cts.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction provinciale d'El Jadida, Service Constructions, Equipements et Patrimoine, Bd Ibn Toumert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du Transport

Secteur	Qualifications exigées	Classes
A	AS	4

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale d'El-Jadida.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 3638/PA

UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI
-PRESIDENCE-
EL JADIDA

AVIS RECTIFICATIF
CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° 01/UCD/2023

Le Président de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida informe le public que la consultation architecturale N° 01/UCD/2023, relatif aux :

Etudes architecturales et suivi des travaux de construction du nouveau siège de l'Ecole Supérieur d'Education et de Formation -ESEF- au niveau de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées à El Jadida (1^{re} tranche), publiée dans le quotidien LIBERATION le jeudi 18 mai 2023, N°9923, a été rectifié comme suit :

Les concurrents ne doivent pas envoyer leurs plis par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics.

Mais les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la présidence de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le reste des conditions de la concurrence n'a pas subi de changement.

N° 3640/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH SAFI
PROVINCE DE SAFI
CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N°06 /2023/BP

Le **15/06/2023 à 11h00**, il sera procédé, dans les bureaux du président du conseil provincial de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique, ayant pour objet : **ELABORATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ACCOUCHEMENT A LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI ABSSA -PROVINCE SAFI.**

Le maître d'Ouvrage est le président du conseil provincial de Safi.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des finances et des patrimoines du conseil provincial de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

La Caution provisoire : **cinq cents (500.00) dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **TRENTE NEUF MILLE (39 000.00) dhs TTC**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépli des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

soit soumissionner par voie électronique via le portail marocain des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation

- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation
- Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément suivant :

Agrement demandé

D14 : calcul de structure pour bâtiments à tous usages

N° 3643/PA

الجمهورية المغربية
ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction provinciale de Jerada

AVIS RECTIFICATIF DES APPELS D'OFFRES OUVERTS

- Il est porté à la connaissance du public que les appels d'offres ouverts sur offres de prix n° :
- **02AFIS/2023**, relatif à La Sécurité et le gardiennage au profit des établissements et infrastructures sportives relevant de la Direction Provinciale de l'éducation nationale du préscolaire et des sports - Province de Jerada.
 - **02AFIS/2023**, relatif à Entretien et nettoyage au profit des établissements et infrastructures sportives relevant de la Direction Provinciale de l'éducation nationale du préscolaire et des sports - Province de Jerada.

Publié aux journaux : - La Libération N°9910 En Date Du 01/05/2023 En Langue Française ; Al Itihad Al Ichiraké N° 13440 Du 04/05/2023 En Arabe .Ont été rectifié comme suit :

- Report de la date d'ouverture des plis du **30/05/ 2023** au **13/06/2023**.
- L'estimation du AOO 02AFIS/2023-961 **338,02 DHS TTC**
- L'estimation du AOO 02AFIS/2023-370 **850,22 DHS TTC**

Les dossiers des consultations peuvent être retirés à nouveau du bureau des marchés relevant de la direction provinciale de Jerada.Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

N° 3641/PA

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX EN SEANCE PUBLIQUE N° 15/DRAO/2023

Le **20/06/2023 à dix heures (10H)**, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda à l'ouverture des plis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **TRAVAUX D'EQUIPEMENT D'UN POINT D'EAU EN SYSTEMES DE POMPAGE SOLAIRE DANS LA COMMUNE DE SIDI BOUHRIA, PROVINCE DE BERKANE RELEVANT DE LA ZONE D'ACTION DE LA DRA DE L'ORIENTAL en lot unique**
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de service de la logistique de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Sept mille dirhams (7 000,00dhs)**
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Quatre cent Quatre-Vingt mille Quatre-Vingt Quatre dirhams (480 084,00dhs)**
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° : 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité de la DRA de l'Oriental à Oujda ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit transmis par voie électronique dans le portail marocain des Marchés Public

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

Le dossier technique comprend :

Ils doivent produire le certificat de qualification et de classification délivré par l'autorité compétente tient lieu du dossier technique.

Qualifications et classifications fixées par l'arrêté n°2119-21 (Nouveau Système)

Branche d'activité	Qualification	Classe minimale
9	9.1	4

Ou :

Qualifications et classifications fixées par l'arrêté n° 3033-13 (Ancien Système)

Branche d'activité	Qualification	Classe minimale
9	9.1	3

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation. Chaque concurrent est tenu de produire un dossier qui contient les documents techniques comme prévu à l'article 7 du RC. Le dernier délai de dépôt des documents technique est le **19/06/2023 à 16h30min** au Secrétariat de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda.

Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental
Boulevard Moutaqa Lajidi, BP : 704, Oujda



المندوبية الجهوية للفلاحة لجهة الشرق
الشارع بشار موتاقي لاجيدي، ب.ب. 704 - وجة

☎ 05 36 70 47 16 - ✉ 05 36 68 84 20 - 📧 drcdrao@agriculture.gov.ma

N° 3642/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE BENSILMANE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 21/2023

Le 15/06/2023 à 10 h il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Directeur Provinciale l'Équipement du Transport de la Logistique de Bensilmane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Plan de campagne 2023 -

- Travaux de revêtement en enrobé à froid en section discontinues de la RN23 du PK 43+700 au PK 49+700, de la RP 3319 du PK 0+000 au PK 9+000 et de la RH 305 du PK 14+000 au PK 30+000.
- Travaux de rechargement des accotements de la RN23 du PK 43+700 au PK 49+700, de la RP 3300 du PK 0+000 au PK 16+000.
- Et travaux de construction d'accotements et fossés bétonnés du PK 16+000 au PK 19+400 de la RP3338 en sections discontinues.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la DPETL de BENSILMANE, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat et à partir de l'adresse électronique suivante www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (23.000,00) Vingt trois mille dirhams.
L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (1.860.600,00) Un million huit cent soixante mille six cents dirhams TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Mr le DPETL de Bensilmane ;
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4ds règlement de la consultation :
- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.
 - Pour les entreprises installées au Maroc et conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau n°3289-17 du 4/12/2017 publié au B.O en date du 18/01/2018.

Il est exigé la production de la copie légalisée du certificat de qualification et classification des entreprises : - Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont :

Secteur	qualification	classe
B	B3	4

N° 3644/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT

CNS/DC/SNM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le 15/06/2023 sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président de la Commune de Settât à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

AVIS N°	O B J E T	CAUTION PROVISOIRE	HEURE D'OUVERTURE DES PLS
08/CS/2023	Organisation des journées de fantasia - Commune de Settât-Province de Settât-	17.000 ,00 dhs Dix sept mille dirhams	11 heures

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du Service des Marchés (Commune de Settât place Md V) , il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics www.marchéspublics.gov.ma.

Le prix d'évaluation des prestations est fixé par le maître d'ouvrage

à la somme de : 600.000,00 dh TTC (six cent mille dhs) (TTC).

Le Contenu, la présentation et le dépôt des dossiers d'appel d'offres des concurrents doivent répondre aux conditions et formes prévues par les articles 27, 29 et 31 du décret N° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés de la Commune de Settât.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation

N° 3646/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم تارودانت
جماعة إفرام

إعلان عن تنظيم مباراة التوظيف في تارودانت
تلقى من الدرجة الثالثة

تنظم جماعة إفرام يوم 16 يونيو 2023 على الساعة العاشرة صباحاً مباراة التوظيف لتعيين من الدرجة الثالثة .

مراكز المباراة:

تجرى المباراة المذكورة بقر جماعة إفرام أو مؤسسات أخرى عند الاقتضاء.

عدد المناصب المطلوبة:

يحدد عدد المناصب المتباري بشأنها في (02)مناصبين اثنين ولخصص 25% منها لقائدة الأشخاص المتوفرين على صفة مؤتمم أو مكفول الآلة أو عسكري قديم و 75% منها لقائدة الأشخاص المعنفين المشاهدين لطبقاً لشخص معاق مسلمة طبقاً لأحكام المادة 8 من المرسوم رقم 2.97.218 الصادر في 18 شجنا 1418 الموافق 19شتنبر 1997.

التخصصات المطلوبة:

تحدد التخصصات المطلوبة في هذه المباراة كما يلي:

الدرجة	التخصصات المطلوبة	التوافد المطلوبة	عدد المناصب
تلقى من الدرجة الثالثة	الهندسة المدنية التصوير البناء الأشغال العمومية الأشغال الكبرى .	تقوم تلقى متخصص مسلم من طرف مؤسسات التكوين المهني المصنفة طبقاً للمرسوم رقم 2.86.325 بتاريخ 9 يناير 1987, من نظام عام لمؤسسات التكوين المهني أو إحدى الشهادات المعادلة لها المصنفة قائلتها طبقاً للمقتضيات المرسوم رقم 2.12.90 بتاريخ 30 أبريل 2012.	(02) متصنين اثنين

شروط الترشيح

تفتح المباراة في وجه المترشحات والمترشحين المتوفين للشروط التالية :

- أن يكون المترشح من جنسية مغربية
- أن يتمتع بالحقوقي الوطنية، وأن تكون له القدرة العقلية والبدنية لعمارة الوظيفة العمومية
- أن يبلغ من العمر 18 سنة على الأقل و40 سنة على الأكثر في فاتح يناير من السنة الجارية. ويمكن تمديد حد السن الأعلى لفترة تعادل فترة الخدمات المسجحة أو الممكن تمديد أجل القواعد دون أن يتجاوز 45 سنة
- أن يكون حاصلًا على الببلوم أو الشهادة المطلوبة لولوج الدرجات المتباري بشأنها كما هو مبين في الجدول أعلاه، ولا يعتد بشهادة النجاح، وأن يقل أي ببلوم أو شهادة غير المستوى أو التخصص المطلوب
- كما يمكن على المترشحين الذين يحملون صفة مؤتمم أو مكفول الآلة أو عسكري قديم أو محارب قديم، تقديم طلباتهم عن طريق الأثرات المكلفة بتسيير شؤونهم

لوائح الاختبارات:

تشتمل المباراة على اختبار كتابي واحد واختبار شفوي أو تطبيقي واحد تطبيقاً لمشور رئيس الحكومة رقم 16/2020، تُحدد مدتها ومعاملتها كما يلي:

نوع الاختبار	الموضوع	المدة	المعامل
الاختبار الكتابي	موضوع يختلج بالتخصص المطلوب يتضمن موضوعاً أو عدة مواضيع لغوية	ثلاث (3) ساعات	3
الاختبار الشفوي أو التطبيقي	يتعمق حول مواضيع لغوية وقضايا مختلفة بهدف تقييم مدى قدرة المترشح في ممارسة المهام المرادفة بالدرجة المتباري بشأنها	ثلاثون (30) دقيقة	3

يتم عن الاختبار الكتابي لفظة عددية تتراوح ما بين 0 و20، وتعتبر الفصائية كل لفظة تساوي أو تقل عن 05 من 20. يتأهل لاجتياز الاختبار الشفوي المترشحين الحاصلين على معدل لا يقل عن 12 من 20 في الاختبار الكتابي، دون الحصول على لفظة الفصائية.

تتمسك لجنة المباراة لأتمة المترشحين الناجحين، في حدود عدد المناصب المتباري بشأنها، ولإعانة الانتظار، مرتين حسب الاستحقاق، من بين المترشحين الحاصلين على معدل عام لا يقل عن 10 من 20، دون الحصول على لفظة الفصائية.

طريقة الترشيح:

يتم الترشيح لاجتياز المباراة وجوباً وفق المراحل التالية:

- إيداع ملف الترشيح:
- تودع ملفات الترشيح مباشرة بمكتب المصنف بالجماعة مقابل وصل بالإستلام، أو ترسل عبر البريد المضمون إلى العنوان التالي: جماعة إفرام ، بطنوية إفرام بطنوية تارودانت وذلك خلال أوقات العمل بالإثرات العمومية إيداع من يوم نشر الإعلان إلى غاية يوم 16 يونيو 2023 وهو أتمسك أجل لقبول وإيداع الترشيحات.
- وسيمت استمعة أي ملف لا يتضمن الوثائق المطلوبة أو وضع خارج الأجل المصنفة إعلان
- يتكون الملف من الوثائق التالية:
- ملف الترشيح لاجتياز مباراة التوظيف بين فيه الاسم الشخصي والعائلي للمترشح وعنوانه الدائم وتوقيعه ورقم هاتفه وبريده الإلكتروني
- نسخة من ببلوم تلقى متخصص في الهندسة المدنية أو إحدى الشهادات المعادلة له، طبقاً للمقتضيات الظنية الجاري بها العمل، ولا يعتد بشهادة النجاح، وأن يقل أي ببلوم أو شهادة غير المستوى أو التخصص المطلوب
- نسخة من بطاقة التعريف الوطنية
- صورة ذاتية للمترشح تحمل صورة حديثة
- ترخيص من الإدارة المسجلة لاجتياز المباراة بالخدمة بالمترشحين الذين يحملون صفة مؤتمم، تمت مطلة الرضخ أو العطف من لإعانة النهائية لتنجحهم
- نسخة من الشهادة التي تثبت صفة مؤتمم أو مكفول الآلة أو عسكري قديم أو محارب قديم (بالخدمة للمتوفرين على هذه الصفة)
- شهادة التسجيل في لوائح الأشخاص في وضعية إعاقة (بالخدمة للأشخاص في وضعية إعاقة)
- كل وثيقة تثبت توفر المترشحة أو المترشح على الكفايات والمهارات العلمية التي تتطلبها ممارسة الوظيفة المطلوب شغلها، عند الاقتضاء
- علاوة على الوثائق المطلوبة، فإن المترشحين الناجحين بصفة نهائية في هذه المباراة، مترشحين بتتميم ملفاتهم بالوثائق الإدارية المطلوبة نظامياً لتعيين بالوظيفة العمومية.
- وسيمت نشر لائحة المترشحات والمترشحين المقبولين لاجتياز المباراة وإعلان النتائج على موقع التشغيل العمومي: www.emploi-public.ma وعلى بوابة المديرية العامة للجماعات الترابية: www.collectivites.territoriales.gov.ma وعلى الوائين الإلكترونيين للجماعة الترابية المحلية، والعمارة أو الإقليم المعني. عند توفرهما.
- ويعد هذا النشر بمثابة استمعة للمترشحين لاجتياز المباراة
- إذ لا تبدي بمسألة التذكير من توفر شروط المشاركة في المباراة أن مترشحة سبق أن أظن عن إجماعه لا يتوفر على واحد أو أكثر من الشروط المطلوبة، فسيمت تعويضه (بالتقريب وحسب الاستحقاق) بمترشحة أو مترشح أفر مسجل في لائحة الانتظار بتسلي هذه الشروط

N° 3645/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province Chouka Ait Baha
Commune Ait Baha



AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
N°05 / 2023

Le **JEUDI 22 JUIN 2023 à 10 heures**, il sera procédé au bureau de Monsieur le président de la Commune d'AIT BAHA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert pour : **TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DU SOUK DE LA VILLE AIT BAHA. LOT : CONSTRUCTION DES BOUTIQUES POUR LES ARTISANS.**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinquante mille dirhams) 50 000.00 dhs)**

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme De: **2.098.326,00 dhs TTC**
DEUX MILLION QUATRE VINGT DIX MILLE TROIS CENT VINGT SIX DIRHAMS, 00 CENTIMES
TOUTES TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être Conformés aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148 et 149 du décret n° 2-12-349 du 8 jourada 1434(20 mars 2013).

Les concurrents doivent déposer leurs plis **obligatoirement**, par voie électronique, via le portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma), conformément aux dispositions de l'article 69 de l'arrêté de Mte le ministre de l'économie et des finances n°1982-21 du 9 jourada 1 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

Les entreprises sont tenues de produire une copie certifiée conforme à l'original de certificat de qualification et de classification.

Le secteur de l'activité concernée, la qualification exigée et la classe minimale sont de la façon suivante :

	Secteur	Classe	Qualifications exigées
NOUVEAU SYSTEME	A CONSTRUCTION	4	A2 : Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment

Il est prévue une visite des lieux. **LE JEUDI 08 JUIN 2023 à 10 heures.**

N.B : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues aux alinéas 1 et 2 du paragraphe II de l'article 25 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013.

N° 3647/PA

Royaume du Maroc



Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Marrakech
Service des Affaires Administratives et Financières
Bureau des Appels d'Offres

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX-N°: 18/EXP/2023
(Séance publique)

Le **15/06/2023 à 10 H**, il sera procédé dans la **salle de réunions** de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, Avenue Juane Harfi, guéiz Marrakech, à l'ouverture des plis de l'AAO ayant pour objet: **Les prestations de service de nettoyage au siège de la direction provinciale de Marrakech et aux établissements scolaires de l'enseignement secondaire qualifiant relevant de la direction provinciale de Marrakech en deux lots séparés:**

- Lot N°01: Les établissements scolaires de l'enseignement secondaire qualifiant.
- Lot N°02: Le siège de la direction provinciale de Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat « www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire et les estimations sont fixés comme suit :

LOT N°	Cautionnement provisoire en dhs		Estimations des prestations en dhs TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	27 400.00	Vingt-sept mille quatre cents dirhams	1 826 441.76	Un million huit cent vingt-six mille quatre cent quarante-et-un dirhams soixante-seize centimes
02	2 400.00	Deux mille quatre cents dirhams	159 815.17	Cent cinquante-neuf mille quinze dirhams dix-sept centimes

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat « www.marchespublics.gov.ma ».

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministre de l'Économie et des finances N°1982-21 du 14 décembre 2021.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation

N° 3651/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
إقليم تارودانت
دائرة تارودانت
محافظة قريجة
جماعة سيدي احمد اوسدالله

إعلان تصحيحي

يعلن رئيس المجلس الجماعي لسدي احمد اوسدالله عن تصحيح مباراة توظيف 03 ثلاث تقنيين متخصصين المشهور اعانها ب:

-جريدة الاتحاد الاشتراكي عدد 13452 بتاريخ 2023/05/18

-جريدة liberation عدد 9923 بتاريخ 2023/05/18

وذلك بدلا من عبارة: ديپوم تقني متخصص تخصص الهندسة المدنية - الاعلانات الواردة بمكوثات ملف الترشح بقرا : ديپوم تقني متخصص في التخصصات المطلوبةوالبال بدون تغير

N° 3648/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAROUDANT
COMMUNE TERRITORIALE D'IGLI
N° A32 / 2023

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 01/CTIGLU/2023

Le : ...**15/06/2023 à 10 H 00**, il sera procédé, dans la salle de réunion du siège de la Commune d'IGLI, Province de Taroudant, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : **Travaux de construction d'un mur de clôture de terrain de sport à la commune territoriale d'Igli province de Taroudant**.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du services technique de la Commune territoriale d'Igli, Province de Taroudant. il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat et à partir de l'adresse électronique: www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à : **quinze mille DHS (15 000.00 Dirhams)**
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de :

Trois cent Quarante deux mille dhs (342 000.00 dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349du 08 jourada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom du président de la commune rurale d'IGLI au bureau des marchés.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit en participant par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 3649/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAROUDANT
COMMUNE TERRITORIALE D'IGLI
N° A33 / 2023

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 01/CTIGLU/2023

Le : ...**15/06/2023 à 12 H 00**, il sera procédé, dans la salle de réunion du siège de la Commune d'IGLI, Province de Taroudant, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : **Travaux de construction d'un ouvrage d'art sur Sebh Chama dans la commune territoriale d'Igli province de Taroudant.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du services technique de la Commune territoriale d'Igli, Province de Taroudant. il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat et à partir de l'adresse électronique: www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à : **quinze mille DHS (15 000.00 Dirhams)**
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de :

Trois cent soixant douze mille Quatre-vingt dix dhs (372 690,00dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349du 08 jourada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom du président de la commune rurale d'IGLI au bureau des marchés.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit en participant par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 3650/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du Préscolaire
et des Sports
Académie Régionale
d'Éducation
et de Formation - Région
Marrakech Safi
Direction Provinciale
de Marrakech
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX-
N°: 19/EXP/2023
(Séance publique)

Le 16/06/2023 à 10 H il sera procédé dans la salle de réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, Avenue Inane Harti, Guélt Marrakech, à l'ouverture des plis de l'FAO N°19/EXP/2023, ayant pour objet: La prestation de la sécurité, la surveillance et le gardiennage des locaux des établissements scolaires de l'enseignement secondaire qualifiant relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

* Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 11 200,00 DHS (Onze mille deux cents dirhams).

* Le montant TTC de l'estimation du maître d'ouvrage est fixé à : Sept cent quarante-deux mille quatre cent soixante-neuf dirhams (742 442,69 dhs).

Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics et des garanties pénales, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation

N° 3652/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE BOULEMANE
COMMUNE
DE MISSOUR
AVIS D'APPEL
D'OFFRES

N° 03/CM/2023
Le Mercredi 14 Juin 2023 à 10:00 il sera procédé en séance publique dans la

salle des réunions de la commune de Missour, à l'ouverture des plis relatifs aux ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS URBAINS DE LA VILLE DE MISSOUR PROVINCE DE BOULEMANE ; SEQUENCE BOULEVARD HASSAN II , COMMUNE DE MISSOUR

Le budget prévisionnel maximum, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 10 833 333,33 dhs HT.

- Le maître d'ouvrage est Monsieur le président de la Commune de Missour
- Les dossiers des consultations architecturales peuvent être retirés au bureau des marchés de la commune de Missour, sis à l'adresse précitée il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
* Soit l'envoyer par voie postale en courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Président de la Commune de Missour.

* Soit le déposer contre récépissé au bureau des marchés de la Commune de Missour.

* Soit le remettre directement au président de la commission d'appel d'offres séance tenante et avant le commencement de l'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 3653/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
SG/D.B.M.R.H/S.M
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE

N°53/BG/S/2023
Le 15/06/2023 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Équipement de la Province de Settat, sis au Quartier Administratif, Avenue Hassan II, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour la conception et le suivi des travaux de construction du logement du secrétaire général de la Province de Settat.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré à la division du budget, des marchés et des ressources humaines de la Province de Settat service des marchés, (Quartier Administratif, Avenue Hassan II, Settat), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de Deux mil-

lions cinq cent mille DH (2.500.000,00 DH HT).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureaux marchés de la division du budget, des marchés et des ressources humaines de la Province de Settat (Quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat);
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;

- Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le : 05/06/2023 à 11 heures

Lieu de rencontre : Province de Settat
L'admission des architectes est conditionnée par la présence personnelle à la visite des lieux.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 13 du règlement de la consultation architecturale

N° 3654/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION MARRAKECH
SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE HRARA
COMMUNE
DE MOUL BERGUI
CAIDAT MOUL BERGUI
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

N° : 03/2023
Le 22/06/2023 à 11 heures, il sera procédé, dans le bureau du Président de la Commune de Moul Bergui, à l'ouverture des plis relatifs à l'Achat de carburants et lubrifiants au profit de la Commune territoriale Moul Bergui

Le dossier de d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés de la commune de Moul Bergui, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3.000,00 Dhs (trois mille Dhs)
Le Coût estimatif du projet du maître d'ouvrage est de : 197.772,80 Dhs (cent quatre vingt dix sept mille sept cent soixante deux dirhams 80 cts ttc)
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la

Commune de Moul Bergui ou électroniquement.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°09 du règlement de consultation.

N° 3655/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAZA
COMMUNE D'OUAD
AMLIL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX N° :

OA/02/2023
Le lundi 19 juin 2023 à onze (11) heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la Commune d'Ouad Amlil - Province de Taza -, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'achat de matériaux et matériels de construction, achat d'arbres et plantes pour le compte de la Commune d'Ouad Amlil - Province de Taza -, en lot unique :

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Commune d'Ouad Amlil - Province de Taza - il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre mille (4 000,00) dirhams.

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : Deux cents quarante-six mille sept cent vingt-neuf dirhams et 60 centimes toutes taxes comprises (246 729,60 DH TTC).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• soit déposer, leurs plis contre récépissé, sur support papier dans le bureau d'ordre de la commune;
• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la commune ;

• Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage ;
• soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 17 du règlement de la consultation.

N° 3656/PA

SOCIÉTÉ NATIONALE
DE RADIODIFFUSION
ET DE TÉLÉVISION
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N° 31AOM/SNRT/2023
Appel d'offres réservé aux petites et moyennes entreprises nationales (PME)

Le 22/06/2023 à 11:00 heures, il sera procédé dans les bureaux de la SNRT, 1 Rue EL Brihi Rabat au 4ème étage, salle des

réunions au bâtiment, sis à Angle rues Youssef Ibn Tachfine et Assafi, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Travaux d'aménagement du centre SNRT de HAJIBA (PBENS-LIMANE).

Les prospectus et les documents techniques exigés par l'article 18 du règlement de la consultation doivent être déposés au secrétariat de la direction des achats SNRT (2ème étage) au plus tard le 19/06/2023 16 Heures, délai de rigueur.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement :
• Au Secrétariat de la Direction des Achats de la SNRT (2ème étage).
• Par téléchargement gratuit sur le portail de dématérialisation des appels d'offres de la SNRT <https://ao.snrt.ma/et-le-portail-marocain-des-marchés-publics>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 22 000, 00 Dhs

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : 1 467 276,00 DHS TTC

Une visite des lieux est prévue le 13/06/2023 à 11H au centre SNRT de HAJIBA (PBENS-LIMANE).

(Voir article 11 du règlement de consultation pour plus d'informations)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des achats de la SNRT
- Soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/>

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 3657/PA

SOCIÉTÉ NATIONALE
DE RADIODIFFUSION
ET DE TÉLÉVISION
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N° 31AOM/SNRT/2023
Appel d'offres réservé aux petites et moyennes entreprises nationales (PME)

Le 20/06/2023 à 11:00 heures, il sera procédé dans les bureaux de la SNRT, 1 Rue EL Brihi Rabat au 4ème étage, salle des réunions au bâtiment, sis à Angle rues Youssef Ibn Tachfine et Assafi, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : La fourniture des antennes FM, câbles RE, distributeurs de puissance FM et accessoires.

Le prospectus et les documents techniques exigés par l'article 18 du règlement de la consultation doivent être déposés au secrétariat de la direction des achats SNRT (2ème étage) au plus tard le 19/06/2023 16 Heures, délai de rigueur.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement :

• Au Secrétariat de la Direction des Achats de la SNRT (2ème étage).
• Par téléchargement gratuit sur le portail de dématérialisation des appels d'offres de la SNRT <https://ao.snrt.ma/et-le-portail-marocain-des-marchés-publics>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 42 120, 00 Dhs

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : 2 808 000,00 DHS TTC

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des achats de la SNRT
- Soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/>

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 3658/PA

CABINET
AL ISTICHARYA
CONSULTING -SARL-
BOUZNIKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.

CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/04/2023, il a été établi les statuts d'une société, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination : " RASAB PROMO " S.A.R.L.A.U

Siège Social : EL QODS RUE 6 N°45 RDC SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.

L'Associé unique :
-Mr. SAID BOUKHAIMA

apporteur en numéraire 100 000,00 dhs soit 100 parts Sociales

Objet :
- PROMOTION IMMOBILIÈRE

Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr. SAID BOUKHAIMA.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal du Commerce de CASABLANCA sous le N°383111.

N° 3659/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de
la Protection sociale
Délegation Provinciale de la
Santé et de la Protection
sociale

Tanger-Tétouan-
Al Hoceïma
Délegation Provinciale
de la Santé et de
la Protection sociale
Tétouan

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°12/DMST/2023
SEANCE PUBLIQUE

Le 15/06/2023 à partir de
11h, il sera procédé, dans
la salle de réunion de la
Délegation Provinciale de
Ministère de la Santé de
Tétouan à l'ouverture des
plis, relatif à l'appel d'offre
sur offre de prix pour :
La maintenance préventive
et corrective, y compris
toutes pièces de rechange
des équipements de
Réanimation-Anesthésie
installés aux formations
sanitaires relevant de la
délegation provinciale de
Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au service
des Marchés de la Délegation
Provinciale du Ministère de
la Santé de Tétouan, il peut
également être téléchargé à
partir du portail des marchés
de l'Etat à partir de l'adresse
électronique suivante
www.marchespublics.gov.ma

Cautionnement provisoire
est fixé à : 15.000,00 Dhs
(QUINZE MILLE DIRHAMS).

L'estimation des couts des
prestations établie par le
Maître d'Ouvrage est fixée à
la somme de : 1.327.800,00
DH T.T.C (Un million trois
cent vingt sept mille huit
cent dirhams TTC).

Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux
dispositions des articles 25, 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 du 20 mars 2013, relatif
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre
récépissé leurs plis au service
des marchés de la Délegation
du Ministère de la Santé à la
Province de Tétouan.

- soit les envoyer par
courrier recommandé avec
accusé de réception au
service précité.

- soit les remettre au
président de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant
l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par
voie électronique dans le
portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article (04) du règlement
de consultation.

N° 3669/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PREFECTURE DE M'DIQ
-FNIDAQ
COMMUNE DE MARTIL
DIRECTION
DES SERVICES
COMMUNAUX
SERVICE BUDGET
ET MARCHES
BUREAU DES
MARCHES PUBLICS
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° :10/2023

Le : 14/06/2023 à 11
heures, il sera procédé
dans le bureau du président
de la Commune de Martil à
l'ouverture des plis relatifs à
l'appel d'offres sur offres
de prix concernant :

A.O.O. N° :10/2023- TRAVAUX
D'ENTRETIEN DE CHAUSSEE
ET DES TROTTOIRS DES VOIES
PUBLIQUES A LA COMMUNE
DE MARTIL.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du bureau
des marchés de la Commune
de Martil, AV. MIY EI HASSAN
MARTIL, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés public
www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provi-

soire est fixé à la somme de
: (20.000,00 DH). vingt
mille Dirhams.

- L'estimation des coûts
des prestations établie par
le maître d'ouvrage est
fixée à la somme de :
1.286.160,00 TTC un
million deux cent quatre
vingt six mille cent soixante
Dirhams.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles 27,
29, 31, 148 et 149 du décret
n°2-12-349 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par
courrier recommandé avec
accusé de réception, au
bureau de réception,

- Soit déposer contre
récépissé leurs plis dans le
bureau des marchés de la
Commune de Martil,
Avenue El Hassan Martil.

- Soit les remettre au
président de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant
l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par
voie électronique sur le
portail des marchés publics.
www.marchespublics.gov.ma.

- Les échantillons
doivent se déposer au
service des travaux le 13-06-2023
avant 14 h.

Les pièces justificatives
à fournir sont celles
prévues par l'article 9 du
Règlement de consultation.

N° 3670/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA REGION
GUELMIM-
OUED NOUN
PROVINCE
DE GUELMIM
SECRETARIAT
GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET MARCHES
Avis d'appel d'offres
ouvert
N° 09/PRDTS/2023

Le Jeudi 15 Juin 2023 à 11 h

00 min Il sera procédé, à la
salle n° 02 du Secrétariat
Général de la Province de
Guelmim à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'offres
ouvert sur offres de prix
pour les travaux de
démolition des préfabriqués
et construction de 5
salles de classe à l'école
primaire Jabal Bani au centre
de la CT Taghijit, Province
Guelmim.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré à la
Division du Budget et
Marchés de cette Province,
il peut également être
téléchargé à partir du
portail des marchés publics
www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provi-

soire est fixé à la somme de
vingt mille Dirhams
(20.000,00 Dhs).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme d'un million
deux cent quatre-vingt
deux mille deux cent
soixante-cinq Dirhams et
trente Centimes
(1.292.265,30 Dhs).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles 27,
29, 31 et 148 du décret n°2-
12-349 relatif aux marchés
publics.

Les concurrents peuvent :

par voie électronique au
portail des marchés publics
www.marchespublics.gov.ma.

- Soit les envoyer, par
courrier recommandé avec
accusé de réception, au
bureau d'ordre de cette
Province ;

- Soit les déposer contre
récépissé dans le bureau
précité ;

- Soit les remettre au
président de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant
l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 04 du règlement
de consultation.

N° 3671/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
Direction des Systèmes d'Information et du
Numérique

**AVIS RECTIFICATIF
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 06/2023-DSIN**

La Directrice des Systèmes d'Information et du Numérique porte à la connaissance du public que :

- ✓ La date et l'heure de dépôt des prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres N°06/2023-DSIN présenter dans l'ancien avis sera rectifiée comme suit :
- Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique du Ministère de l'Équipement et de l'Eau, Avenue Maa Al Aynayne Rabat - Agdal avant le **Lundi 12 Juin 2023 à 12h00** contre un accusé de réception au lieu de :
- Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de secrétariat de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique du Ministère de l'Équipement et de l'Eau, Avenue Maa Al Aynayne Rabat - Agdal avant le _____ à _____ contre un accusé de réception.

N° 3672/PA

Sur vos petits écrans



00:00 : Hymne national+
Coran
07:10 : Tinoubka
07:40 : Ichaa Mamalka
08:40 : Amouddou
09:35 : Bya oula Bik
10:30 : Derb
11:05 : Zouaji Mouhal
11:25 : Oussrati
12:20 : Rouh Al Moutana
12:25 : Lusine
12:55 : Shiha Labass
Les antibiotiques
13:00 : JT Addahira
13:20 : Sla w Slam
14:00 : JT en Amazigh
14:20 : JTen Espagnol
14:40 : Stoun Laklam
14:50 : Stoun Laklam
15:00 : Parlement Chambre des
conseillers
18:00 : Ouyoune Ghaima

18:30 : Zouaji Mouhal
18:45 : Majala Jihaouiya
19:00 : JT en Français
19:20 : Rad Al Bal
19:30 : Laflouka
19:40 : Chef Académie
quotidienne Capsule 22
19:45 : Derb
20:20 : Lusine
20:50 : Shiha Labass Ciel rouge
21:00 : JT Principal
22:00 : Sek wa Ghnima
23:00 : Chabab Fi Wajaha
00:00 : Dernier Bulletin
D'information
00:20 : Téléfilm Dépannage
01:50 : Canal Atlas
02:50 : Sla w Slam
03:30 : Bya oula Bik
04:30 : Tinoubka
05:00 : Ichaa Mamalka
06:00 : Amouddou

05:50:00 : RELIGIEUX : Coran
avec mawahib tajwid
06:00:00 : Ch'hiwat bladi
06:30:00 : SABAHYAT 2M
07:20:00 : KIF AL HAL
07:35:00 : MAGAZINE : NASS
AL KHIBR
08:40:00 : SERIE : KHOU KHWA-
TATOU
09:35:00 : FEUILLETON : 3AYNE
AL HAQ
10:05:00 : CH'HIWA MAJA
CHOUIMCHA
10:10:00 : FEUILLETON : AT-
TOYOUR AL MAJROUHA
11:00:00 : MAGAZINE : KIF AL
HAL
11:20:00 : SABAHYAT 2M
12:05:00 : SERIE : KOULNA JE-
RANE
12:35:00 : METEO
12:45:00 : NEWS : AL AKHIBAR
13:15:00 : MOUJAZ RIYADI
13:25:00 : AL AMANA
14:15:00 : JOURNAL AMAZIGH

14:25:00 : MAGAZINE : QUOTI-
DIENNE AKHIR TAMANE
14:30:00 : FEUILLETON : 3AYNE
AL HAQ
15:00:00 : FEUILLETON :
LOUBBAT AL QADAR
17:00:00 : SABAHYAT 2M
17:45:00 : DESSIN ANIME : Ato-
mic Puppert
17:55:00 : DESSIN ANIME : BER-
NARD
18:00:00 : DESSIN ANIME :
Mouss & Boubidi
18:00:00 : DESSIN ANIME : CA-
LIMERO
18:15:00 : CH'HIWA MAJA
CHOUIMCHA
18:25:00 : MAGAZINE : POP UP
18:40:00 : FEUILLETON : LEILA
19:20:00 : MAGAZINE : WA-
LIMA MSA HALIMA
19:25:00 : MAGAZINE : QUOTI-
DIENNE AKHIR TAMANE
19:40:00 : FEUILLETON : AL
WAZD

20:30:00 : NEWS : INFO SOIR
20:55:00 : QUE DU SPORT
21:00:00 : METEO
21:05:00 : NEWS : ECO NEWS
21:15:00 : AL MASSAIIYA
21:45:00 : NEWS : ECO NEWS
21:45:00 : METEO
21:50:00 : SERIE : BELJQAL
22:05:00 : JEU : NKTACHFOU
BLADNA
23:20:00 : MAGAZINE : AKHIR
TAMANE
00:20:00 : FEUILLETON : AL
AMANA
01:05:00 : FEUILLETON : AL
WAZD
01:55:00 : MAGAZINE :
MOUKHTAFOUNE
02:55:00 : FEUILLETON : TARIQ
AL WARD
03:45:00 : MAGAZINE : MAJA
RAMDANI
04:15:00 : MAGAZINE : AL BAR-
LAMANE WA ANNASS
04:45:00 : FEUILLETON : LEILA

Sport

Carlo Ancelotti : *La Liga a un problème avec le racisme*



"La Liga a un problème avec le racisme." Après les multiples incidents qui ont émaillé le match du Real Madrid perdu 1-0 à Mestalla contre le Valence CF et impliquant notamment Vinicius, exclu en fin de partie (90e+7), Carlo Ancelotti a révélé qu'il avait proposé à son joueur de le sortir pour le protéger et a dénoncé la gravité de la situation.

"Penser à faire sortir un joueur pour cause de racisme, ça ne m'était jamais arrivé. Ce qui s'est passé aujourd'hui (dimanche, NDLR) nous est déjà arrivé, mais de cette manière, non. C'est inacceptable. La Liga espagnole a un problème avec le racisme. Et le problème, ce n'est pas Vinicius. Vinicius est la victime. Mais il y a un problème très grave", a souligné l'entraîneur italien en conférence de presse.

Durant tout le match, le public

du stade Mestalla a insulté le joueur brésilien, mais des doutes subsistent sur la nature des insultes. Ancelotti dit avoir entendu le stade crier "mono" (singé en espagnol), mais un journaliste lui a assuré en conférence de presse que les spectateurs criaient "tonto" (imbécile).

Une explication qui n'a pas convaincu Ancelotti. "Pourquoi pensez-vous que l'arbitre a interrompu le match ? Parce que le public criait +imbécile+ à Vinicius ? Non. L'arbitre a interrompu le match parce qu'il a activé le protocole contre le racisme", a soutenu l'Italien.

Autour de la 70e minute de jeu, Vinicius a pointé du doigt un supporter, puis les joueurs sont allés rapporter les faits à l'arbitre.

"Je lui ai demandé s'il voulait continuer à jouer, et il voulait continuer", a poursuivi Ancelotti. "L'arbitre m'a dit qu'il devait aussi continuer, qu'il allait appliquer le protocole si

cela se reproduisait. Mais cela s'est reproduit, parce que quand il l'a expulsé sur carton rouge, tout le stade s'est mis à chanter +singé, singé+... Cela ne peut pas continuer... Je suis très triste", a regretté le technicien italien.

En plus de cet incident, une échauffourée sur la pelouse cette fois entre l'attaquant brésilien et Hugo Duro a conduit à l'expulsion de "Vini" dans le temps additionnel (90e+7), mais l'arbitre a décidé de ne pas sanctionner Duro.

"Ce qu'ont gagné les racistes, c'est mon expulsion. Ce n'est pas du foot. C'est la Liga", a réagi Vinicius, 22 ans, sur son compte Instagram après le match.

"Ce n'était pas la première fois, ni la deuxième ni la troisième. Le racisme est normal en Liga. La compétition pense que c'est normal, la fédération et les adversaires l'encouragent aussi. Je suis vraiment triste.

Le championnat qui appartenait autrefois à Ronaldinho, Ronaldo, Cristiano et Messi appartient aujourd'hui aux racistes", a poursuivi le jeune joueur brésilien, amer.

"Une belle nation, qui m'a accueilli et que j'aime, mais qui a accepté d'exporter l'image au monde d'un pays raciste. Désolé pour les Espagnols qui ne sont pas d'accord, mais aujourd'hui, au Brésil, l'Espagne est connue comme un pays de racistes", a-t-il ajouté plus tard sur Instagram.

La Liga a quant à elle réagi en affirmant qu'elle avait "exigé toutes les images disponibles pour enquêter". Elle a aussi rappelé qu'elle avait porté plainte à neuf reprises ces deux dernières saisons pour des insultes à l'encontre de Vinicius, mais une seule a pour l'instant débouché sur une sanction (amende de 4.000 euros).

Dans un communiqué diffusé après le match, le Valence CF a dit "condamner publiquement toute

sorte d'insulte, d'attaque ou de mépris", et "regrette les faits survenus" dimanche, en évoquant toutefois un "acte isolé".

"Le club est en train d'enquêter sur les faits qui se sont déroulés et prendra les mesures les plus sévères", a assuré Valence dans son communiqué.

"Dans tous les stades d'Espagne, les gens manquent de respect à Vinicius de manière continue", a déploré son coéquipier Dani Ceballos sur Movistar au coup de sifflet final.

"Si +Vini+ avait dit +je quitte le terrain+, je serais parti avec lui. C'est quelque chose que l'on ne peut pas tolérer", a abondé le gardien belge du Real, Thibaut Courtois, qui a dit avoir entendu "des cris de singe autour de la 20e minute".

"Il y a déjà eu des plaintes, mais qu'est-ce que ça a donné ? Rien du tout. La seule et unique solution, c'est d'arrêter le match", a conclu Ancelotti.

Infantino exprime sa "pleine solidarité" avec Vinicius

Le président de la Fifa Gianni Infantino a exprimé lundi sa "pleine solidarité" avec l'attaquant brésilien Vinicius, victime d'insultes racistes lors du match du championnat d'Espagne Valence-Real Madrid, dimanche.

Lors de cette rencontre perdue 1 à 0 par le Real, le Brésilien a affirmé avoir été insulté par le public. Autour de la 70e minute de jeu, Vinicius a pointé du doigt un supporter, puis les joueurs sont allés rapporter les faits à l'arbitre.

"Pleine solidarité à Vinicius, a écrit le patron de la Fédération internationale de football (Fifa) dans un communiqué. Il n'y a pas de place pour le racisme dans le football ou dans la société et la Fifa soutient tous les joueurs qui se sont retrouvés dans une telle situation."

Gianni Infantino a rappelé les trois étapes mises en place lors des compétitions organisées par la Fifa en cas d'insultes racistes et a souhaité qu'elles soient "appliquées dans tous les pays et dans toutes les ligues".

"Premièrement, vous arrêtez le match. Dans un second temps, les joueurs quittent le terrain et le speaker annonce que si les attaques continuent, le match sera suspendu. Le match recommence, puis, troisièmement, si les attaques continuent, le match s'arrêtera et les trois points iront à l'adversaire", a indiqué le président de la Fifa.

Mondial féminin

Les TV doivent mettre plus de moyens et revenir négocier

La secrétaire générale de la Fifa, Fatma Samoura, a exhorté dimanche, dans un entretien accordé à l'AFP, les chaînes de télévision à mettre plus de moyens sur la table alors que plusieurs pays, dont la France, n'ont toujours pas de diffuseurs pour le Mondial féminin de l'été prochain.

"Il y a des discussions en cours mais je ne vois pas un pays qui a organisé il y a quatre ans cette même Coupe du monde ne pas la diffuser", a déclaré la dirigeante de la Fifa à propos de la France, à deux mois du coup d'envoi de la Coupe du monde (20 juillet-20 août en Australie et Nouvelle-Zélande). "L'offre que nous avons reçue n'était pas à la hauteur des attentes de la Fifa, le président (Gianni Infantino, NDLR) l'a dit clairement", a-t-elle ajouté.

"Nous avons un bon produit, le plus beau du sport féminin. Tout le monde parle d'égalité, de parité. Nous voudrions que ces paroles se transforment en actions. L'action la plus simple est de valoriser cette Coupe du monde à son juste prix, c'est tout ce que l'on demande. Les trois matches de la France sont programmés à midi en France en plein été, quand tout le monde sera en vacances. Il faut que les télévisions mettent un peu plus de moyens sur la table et acceptent de revenir à la table des négociations, avec des prix qui reflètent l'engouement pour le sport le plus populaire en Europe et en France", a ajouté la N.2 de la Fifa.

Contrairement aux Etats-Unis, au Canada, au Brésil ou aux Pays-Bas, la situation est pour le moment bloquée

en Allemagne, en Italie, en Espagne et en France concernant la diffusion du Mondial alors qu'un accord a été signé dans 155 pays.

L'enjeu est d'importance pour la Fédération internationale de football car les revenus générés par les droits médias du Mondial seront réinvestis à 100% dans le développement du football féminin.

"C'est le moment de mettre le football féminin sur le devant de la scène et montrer qu'il est aussi important que celui des hommes, a ainsi affirmé Fatma Samoura. Pendant longtemps, les diffuseurs ont été habitués à acheter les compétitions féminines avec des prix symboliques et (parmi les compétitions organisées par la Fifa, NDLR) seule la Coupe du monde masculine

était valorisée. Les sponsors et les diffuseurs jouent un rôle primordial dans le développement du football féminin et j'aimerais que cela se transforme par un soutien effectif et massif."

La ministre française des Sports, Amélie Oudéa-Castera, interrogée sur le sujet dimanche sur France Inter, s'est elle montrée optimiste sur l'issue des négociations entre les diffuseurs et la Fifa.

"Il ne faut pas paniquer, il y a encore un petit peu de temps, a-t-elle estimé. Il faut que, comme ils s'y étaient engagés auprès de moi, les diffuseurs relèvent un peu leur offre pour que chacun fasse une part de chemin. Je prends l'engagement qu'il y aura bien une retransmission pour nos joueuses. J'ai mobilisé mes collègues européens

pour qu'on ait une position forte commune."

Le sélectionneur de l'équipe de France, Hervé Renard, a tenu la même position dimanche dans un entretien à l'AFP. "Je ne m'inquiète pas trop sur la question", a-t-il dit.

"Peut-être que j'ai tort, mais je pense qu'il y aura quelqu'un qui va diffuser cette Coupe du monde. Quand on aime le football, des matches à 12h00 ce n'est pas un obstacle", a-t-il assuré, ajoutant espérer que "la Fifa aura un petit peu d'indulgence et que l'on va trouver un consensus pour que le football féminin en sorte grand".

"Sinon, ça serait un petit coup d'arrêt dans la progression que la Fédération veut donner à ce football féminin", a-t-il conclu.

Botola Pro D1

Ça se complique de plus belle pour les clubs du bas du tableau



Amputée de deux rencontres, la 26^{ème} journée de la Botola Pro D1 de football, dont les débats ont eu lieu ce week-end, a valu par les matches ayant concerné les clubs du bas du tableau. Ça promet d'être une sacrée course aux points pour les mal barés menacés par la relégation et qui ne comptent désormais que quatre parties pour sauver leur peau des affres de la D2.

Le plus grand bénéficiaire au terme de cette manche est le Chabab de Mohammédia tombeur de la JSS par 3 à 1. Une victoire qui a permis aux Fédalis de porter

Résultats

OCS-HUSA : 1-1

MAS-UTS : 0-0

OCK-DHJ : 1-1

JSS-SCCM : 1-3

MCO-RSB: 1-2

IRT-Raja: 0-0

Reportés

Lundi 29 mai à 20h00

FUS-ASFAR

WAC-MAT

leur capital à 28 points et d'assurer pratiquement leur maintien.

Reste à signaler que ce match a suscité des commentaires de certains observateurs qui ont jugé inapproprié qu'un club devant jouer en déplacement puisse se produire dans ses bases. C'est le cas du SCCM qui a accueilli la JSS au stade Bachir de Mohammédia, ce qui pourrait fausser la donne et avantager un acteur de la Botola aux dépens d'un autre.

Bref, le SCCM est en droit de se targuer de sa parfaite opération, ce qui n'est point le cas notamment de l'OCK, bon dernier, qui a raté complètement le coche en recevant le DHJ, 14^{ème} du classement. Le nul blanc ayant sanctionné ce match devrait faire les affaires des Doukkalis qui cumulent désormais 24 points, soit deux longueurs d'avance sur les Khouribguis qui fondaient de grands espoirs sur ce match pour fuir la place de lanterne rouge.

Ça ne sera pas une mince affaire pour eux, tout comme d'ailleurs les Tangérois accrochés par le Raja de Casablanca (0-0). Une occasion manquée par l'IRT et qui aura fort à faire pour se dégager de cette zone débouchant sur l'étage du dessous.

Quant au Mouloudia d'Oujda, il a fait pire, en cédant le pas à la maison devant la RSB par 2 à 1. 13^{ème} avec 25 points, le MCO est sommé d'oublier au plus vite cette défaite et de glaner le maximum de points afin de préserver sa petite avance

sur les deux premiers relégables.

Pour rappel, le bal de cette 26^{ème} journée a été ouvert samedi par la programmation de deux matches soldés sur des issues de parité ; OCS-HUSA : 1-1 et MAS-UTS : 0-0.

A noter que les rencontres FUS-ASFAR et WAC-MAT ont été ajournées jusqu'au 29 mai en raison de l'engagement des Militaires en Coupe arabe et des Rouges en Ligue africaine des clubs champions.

M.Bouarab

Classement						
Botola Pro D1 (N°1)	N°	J	V	N	D	Pts
11	FAR	54	35	16	3	56
12	NAC	41	14	14	13	18
13	FJN	47	15	12	9	28
14	OCK	41	7	10	11	8
15	RSB	27	15	9	10	-1
16	WAC	28	7	9	9	8
17	MAS	34	13	7	13	6
18	JAD	28	7	10	11	-6
19	IRT	23	15	6	10	-5
20	HUSA	21	10	8	7	-4
21	MAT	28	15	6	11	-6
22	SCCM	28	7	7	7	-7
23	MCO	25	15	6	7	-5
24	RAJA	24	7	8	9	-7
25	IRT	22	15	6	4	-17
26	OCK	22	10	5	11	-18

Coupe du Trône de basketball

L'ASS s'est imposée en quart de finale, dimanche, face au Wydad de Casablanca sur le score de 82 à 66, tandis que Majd Tanger a éliminé Lixus Larache (70-53). De son côté, le FUS Rabat a validé son billet aux dépens de son voisin de l'AS FAR (72-61), alors que le Maghreb de Fès a pris le meilleur en déplacement sur le Kawkab de Marrakech 78 à 91.

En demi-finales, l'AS Salé sera opposée à Majd Tanger, tandis que le FUS de Rabat affrontera le Maghreb de Fès.

Championnat du monde de force athlétique

Le champion marocain Nizar Ballil a remporté la médaille de bronze de la catégorie du développé couché, comptant pour le Championnat du monde de force athlétique, dimanche dans la ville sud-africaine de Sun City. Il est monté sur la troisième marche du podium après avoir soulevé 190 kg.

Quadruple champion d'Afrique (2013, 2019, 2020 et 2022), Ballil a pris part pour la première fois au développé couché, seule catégorie disputée au championnat du monde. La force athlétique comprend trois catégories, à savoir le squat, le développé couché et le soulevé de terre.

Ballil a poinçonné son billet pour les Mondiaux après avoir réalisé le minima dans sa catégorie (-150 kg), lors du championnat d'Afrique tenu en septembre dernier au Maroc, avec à la clé un nouveau record continental. Ce championnat du monde a connu la participation de quatre pays africains, à savoir le Maroc, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et l'Afrique du Sud.

Championnat d'Afrique de sambo

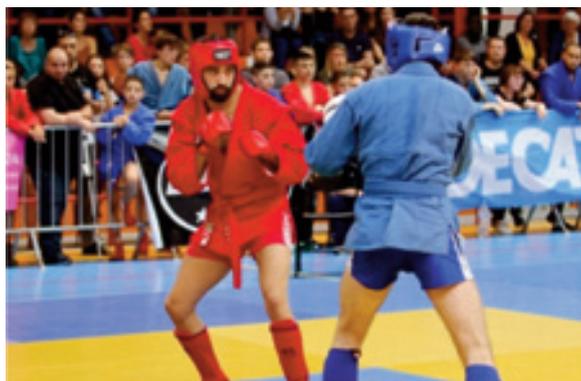
La sélection marocaine rafle la mise

En décrochant dix médailles d'or, la sélection marocaine de sambo s'est adjugé la part du lion et a prouvé sa suprématie au niveau africain devant le Cameroun et l'Égypte.

Le week-end dernier, la salle ouverte du Complexe sportif Mohammed V a abrité la 17^{ème} édition du Championnat d'Afrique des nations de sambo, tenu sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et organisé par la Fédération Royale marocaine de taï jitsu et sambo, sous l'égide conjointe de la Fédération internationale amateur de sambo (FIAS) et la Confédération africaine de sambo amateur (CASA). Cet événement qui a vu la participation de 25 pays et 250 samboïstes a connu un franc succès sur le plan organisationnel. Sur le plan technique, le niveau était élevé, notamment de la part du Maroc.

La sélection nationale a remporté 10 médailles en or, 7 en argent et 6 en bronze, talonnée par l'équipe nationale du Cameroun avec 4 médailles en or, 3 en argent et 2 en bronze. La troisième marche du podium a été occupée par l'équipe nationale d'Égypte avec 3 médailles en or, 2 en argent et 2 en bronze.

Tous les samboïstes ont fait



preuve de bravoure, d'abnégation et d'un fair-play exemplaire.

Pour sa part, le public a répondu présent et a suivi avec un grand intérêt tous les combats notamment ceux des champions marocains.

Le Maroc, connu pour être un grand formateur des arbitres et juges de table sur le plan africain, a été représenté par une pléiade d'arbitres internationaux qui ont été à la hauteur de la tâche qui leur a été assignée.

En marge de cette manifestation, la Confédération africaine de sambo amateur a tenu son assemblée générale

électorale qui s'est soldée par la réélection de Dalil Skalli à l'unanimité pour un nouveau mandat à la tête de cette instance continentale.

Dalil Skalli s'est dit satisfait de la confiance des frères africains et a promis de persévérer pour l'épanouissement de ce sport olympique et sa vulgarisation.

La compétition s'est clôturée par la remise des médailles et certificats aux vainqueurs en présence de plusieurs personnalités sportives nationales et internationales.

Abdelmajid Boulsim

Un tiers des feux de forêt en Amérique du Nord causés par les énergies fossiles

Les plus grands producteurs mondiaux d'énergies fossiles sont responsables de plus du tiers des surfaces brûlées par des feux de forêt depuis 40 ans dans l'ouest de l'Amérique du Nord, selon une étude publiée jeudi dans la revue scientifique *Environmental Research Letters*.

Les incendies qui ravagent l'ouest des Etats-Unis et le sud-ouest du Canada se sont aggravés depuis plusieurs décennies, explique à l'AFP la principale auteure de l'étude, Kristina Dahl, de l'Union of Concerned Scientists. Ils se propagent avec plus d'intensité, détruisent des zones plus vastes, atteignent des altitudes plus élevées et durent plusieurs saisons.

Jusqu'ici, le public a assumé le coût des reconstructions et de la protection contre la nouvelle normalité qu'est devenu le risque d'incendie, "c'est pourquoi nous avons voulu mieux comprendre le rôle joué par les émissions des grandes entreprises des énergies

fossiles" dans cette évolution, a-t-elle poursuivi.

"Nous avons voulu mettre leur rôle en lumière pour qu'elles assument leur part de responsabilité dans le coût" des incendies et de leurs répercussions, a ajouté Kristina Dahl.

Les chercheurs ont combiné des données observées et des modèles climatiques pour déterminer dans quelle mesure les émissions de dioxyde de carbone et de méthane des 88 plus gros producteurs d'énergies fossiles, comme ExxonMobil, BP, Chevron et Shell, avaient contribué à la sécheresse atmosphérique.

Ils ont conclu que ces émissions étaient responsables d'une hausse moyenne des températures mondiales depuis le début du 20e siècle de 0,5 degré Celsius, soit la moitié du réchauffement observé.

Cette hausse des températures a aggravé de 11% le déficit de pression de vapeur de l'eau dans l'atmosphère de l'ouest des Etats-



Un. Un déficit de pression de vapeur de l'eau élevé signifie que l'air ambiant absorbe davantage les gouttes d'eau émises par les plantes et les sols lors de la photosynthèse, ce qui les assèche et rend la végétation plus vulnérable aux incendies.

Des recherches récentes mon-

trient que plus le déficit de vapeur d'eau augmente, plus les zones ravagées par les incendies s'étendent.

Selon l'étude de l'Union of Concerned Scientists, la destruction de 8 millions d'hectares par des feux de forêt dans l'ouest des Etats-Unis et le sud-ouest du Ca-

nada --soit la superficie de la République Tchèque-- est ainsi due aux plus gros producteurs d'énergies fossiles et de ciment.

Cela représente 37% des zones totalement détruites par les feux de forêt dans l'ouest de l'Amérique du Nord entre 1986 et 2021.

L'année 1986 a été choisie comme point de référence parce que c'est à partir de cette année-là que les données sur la superficie brûlée par les feux de forêt sont devenues fiables.

Parmi les autres facteurs responsables de la multiplication et l'aggravation des incendies, l'étude note l'abandon de la pratique ancestrale de régulation des forêts par des incendies délibérés mais limités, qui a donné lieu à des sous-bois plus touffus et plus susceptibles de prendre feu.

L'urbanisation dans des zones boisées est aussi un facteur cité par les chercheurs, car elle augmente le risque de départ de feu accidentel.

Recettes

Sole au four aux herbes fines



Ingrédients :
400 g de tomates bien mûres coupées en quartiers (coupées en deux si on utilise des petites tomates)

4 gousses d'ail émincées
2 c-à-s d'huile d'olive
2 c-à-s de jus de citron frais
2 c-à-s de basilic frais émincé
1 branche de Thym frais
Sel
Poivre
Fleur de sel aux épices grillées
4 Filets de sole

Préparation :
Préchauffer le four à 220 C (425 °F)
Mélanger les 6 premiers ingrédients dans un grand plat allant au four. Assaisonner de sel et de poivre.

Étaler en une couche uniforme. Cuire pendant 5-7 minutes environ.

Entre-temps, assaisonner le poisson avec la fleur de sel aux épices grillées.

Disposer le poisson en une seule couche sur le mélange de tomates.

Cuire à découvert durant 10 minutes environ ou jusqu'à ce que le poisson se détache facilement.

Servir chaud accompagné de riz et légumes.

Vente aux enchères d'une 2CV en bois

Une Citroën 2CV en bois, estimée entre 150.000 et 200.000 euros, sera vendue aux enchères le 4 juin en France, ont annoncé mercredi les commissaires-priseurs, Aymeric et Philippe Rouillac.

"C'est la seule voiture en bois au monde en parfait état de fonctionnement. C'est une vente hors-norme. C'est à la fois une voiture unique et une oeuvre d'art", a affirmé à l'AFP Aymeric Rouillac.

Les commissaires-priseurs ont estimé la voiture en se basant sur le "record mondial pour une 2CV", adjugée à 176.000 euros. Celle-ci "a le potentiel pour battre le record", a parié M. Rouillac.

La vente aux enchères se déroulera à Montbazou, dans le centre de la France.

La carrosserie de la 2CV, de type AZKA et datant de 1955, a été entièrement réalisée en bois fruitier par le menuisier et charpentier français Michel Robillard.

"La Belle Lochoise" est constituée de noyer pour les ailes, de poirier et pommier pour la carrosserie, ainsi que de merisier pour les portes et coffre.

"La voiture a passé le contrôle

technique, elle a une carte grise (titre de propriété pour une automobile, NDLR) de 1957, est immatriculée, assurée et peut donc aller sur la route", a précisé Aymeric Rouillac.

M. Robillard, qui a notamment réalisé des maquettes en bois pour Ferrari, a débuté la construction de sa 2CV en 2011.

"J'y ai passé cinq ans de ma

vie, 5.000 heures de travail, de passion, le jour et parfois la nuit. Et la 2CV a quitté mon atelier en roulant en septembre 2017", s'est-il rappelé pour l'AFP.

"J'ai un pincement au coeur. Mais j'ai déjà un autre projet fou en tête: la réalisation d'une DS21 Cabriolet coupé Chapron, dans 27 mois, pour fêter les 70 ans de la DS", a annoncé le retraité.

